COMPTES RENDUS HEBDOMADAIRES DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

(MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE)

RÉDIGÉS

PAR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME TRENTE-SIXIÈME

ANNÉE 1950

N° 12 — Séances des 21 et 28 Juin 1950

20 SEP. 1950

PARIS

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

18, RUE DE BELLECHASSE, 18

(7e Arrt)

La Bibliothèque de l'Académie d'Agriculture est ouverte tous les jours, de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi. Le Bibliothécaire se tient à la disposition des lecteurs et chercheurs autorisés qui devront se présenter à lui pour y avoir accès.

NOTE

SUR L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Ses Travaux
et les Comptes Rendus de ses Séances

L'Académie d'Agriculture de France a été fondée sous Louis XV et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 23 août 1878 de M. le Président de la République Française.

Elle a pour mission d'étudier les questions se rattachant à la production agricole et à l'économie rurale et d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Elle s'honore d'avoir, dans le passé, compté dans son sein, à côté des praticiens les plus éminents de l'agriculture française, de grands savants comme Pasteur, Boussingault, Dumas, Chevreul, Deherain, Schlœsing, de Vilmorin, Dechambre, de Candolle, Mathieu de Dombasle, Hickel, Bouvier et tant d'autres aujourd'hui disparus.

Son activité ne s'est jamais ralentie même aux heures les plus sombres de notre histoire. A l'heure actuelle, il n'est pas de problèmes concernant l'agriculture qu'elle n'ait abordés.

Les questions de technique agricole (agriculture, art vétérinaire, zootechnie, sylviculture, génie rural, chimie, histoire naturelle, entomologie, etc...), ainsi que les problèmes de politique générale agricole et d'économie rurale sont exposés et discutés au cours de séances hebdomadaires publiques de l'Académie par des maîtres spécialement qualifiés.

Par l'abondance et la variété des sujets traités, par l'objectivité et le sens des réalités avec lesquels ils sont exposés et discutés, les travaux de l'Académie constituent une documentation unique en matière agricole et une mise au point permanente de toutes les questions intéressant l'économie rurale.

(Suite page III)

SÉANCE DU 21 JUIN 1950

Présidence de M. Louis TARDY

M. le Secrétaire perpétuel. — Le Dr Henri VIGNES adresse à l'Académie une série d'articles qu'il vient de publier sur l'organisation de la médecine rurale aux Etats-Unis.

M. Max SORRE, professeur à la Sorbonne, fait hommage à l'Académie des deux importants volumes dont il est l'auteur : *Les fondements de la géographie humaine; Les fondements techniques* (1).

(*Renvoi à la section.*)

La Production des plants de pommes de terre en France (2), publication de la Fédération Nationale des producteurs de plants de pommes de terre, permet de constater les progrès considérables qui ont été réalisés en France dans cette voie depuis une dizaine d'années.

MORT DE M. TRUCHY

C'est avec le plus profond regret que l'Académie a appris la mort d'un de ses membres les plus éminents, le Pr Henri Truchy, survenue le lundi 19 juin. Les obsèques de notre très regretté confrère auront lieu vendredi 23 juin.

MORT DE M. CHASSET

Nous avons appris également la mort d'un de nos membres non-résident, M. Louis Chasset, secrétaire général de la Société Pomologique de France, directeur de la Station Viticole Pomologique de Villefranche-sur-Saône, décédé le 8 juin dernier.

Suivant l'usage, l'*Académie d'Agriculture lève la séance publique en signe de deuil.*

LA GARANTIE DES PRIX AGRICOLES

M. Préaud. — Comme suite à la discussion qui a eu lieu dans notre avant-dernière séance sur la communication de M. Fromont, j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie les conclusions proposées par la Commission spéciale.

Cette Commission présente une rédaction assez articulée pour mettre en lumière différents aspects d'une question complexe. Si les idées essentielles se trouvent affirmées avec la clarté nécessaire, vos rapporteurs désirent assurer aux conclusions une sérénité et une hauteur de vues qui répondent au caractère de notre Compagnie.

(1) Librairie Armand Colin.
(2) 14, rue du Cardinal-Mercier, Paris-IXe.

Conclusions présentées par la Commission spéciale

L'Académie d'Agriculture,

Après avoir entendu dans ses séances des 19 avril et 7 juin 1950 le rapport introductif de M. Fromont ainsi que les observations de MM. Gillouard, de Guillebon, de Boixo, Ferté, Bœuf, Legendre, Henry Girard et du Président de séance,

— Constate :

1° que la recherche de la sécurité a conduit certaines catégories sociales (salariés, producteurs industriels) à imposer, par la loi ou par le moyen d'ententes privées, des prix rigides pour leurs services et leurs produits, de sorte que les agriculteurs se trouvent en présence de coûts de production artificiellement soustraits pour une large part aux fluctuations de l'offre et de la demande ;

2° que les agriculteurs se trouvent placés, de ce fait, dans l'impossibilité de supporter des baisses de prix dont le poids retomberait désormais sur eux seuls ;

— Considère :

Que l'équité la plus élémentaire exige que coût de production et prix de vente soient soumis au même régime.

— Estime donc fondée en justice la recherche par l'agriculture d'une fixité de ses prix de vente, tant que les éléments de ses coûts n'auront pas retrouvé leur élasticité naturelle.

— Observe par ailleurs que la simple garantie des prix par les Pouvoirs publics ne saurait lui apporter cette stabilité, car elle risque, par la création des secteurs abrités, de faire apparaître sur le marché des excédents destructeurs de tout équilibre.

— Rappelle enfin :
que l'équipement matériel et intellectuel des exploitants agricoles doit être assuré de façon méthodique en vue de diminuer leurs prix de revient et d'accroître leur faculté d'adaptation.

— Demande en conséquence :

A) Que les Pouvoirs publics aient le souci d'orienter l'économie nationale en vue d'un équilibre désirable entre l'agriculture et les autres activités, par tous moyens utiles et entre autres par l'harmonisation des prix.

B) Et qu'en particulier un effort d'organisation des marchés soit poursuivi sans relâche, dans le sens d'une expansion capable de servir à la fois l'intérêt des producteurs et l'intérêt des consommateurs.

(*Adoptées.*)

SUR UN CAS DE TÉLÉTOXIE RÉCEMMENT MIS A JOUR

M. Gabriel Bertrand. — Dans un important et très intéressant mémoire, publié en 1934, sur les associations végétales (1), R. Monilier a fait connaître qu'en Provence Occidentale, là où se développent soit le Romarin officinal, soit la Bruyère multiflore, la première de ces plantes en

(1) *Ann. du Musée d'Histoire Naturelle de Marseille*, 1934, **27**, Mémoire 1, 274 p. et 4 pl.

association avec quelques autres dont *Lithospermum fruticosum* et la seconde surtout avec *Helianthemum lavandulaefolium*, on ne rencontre pas ou pour ainsi dire pas de plantes annuelles, celles-ci étant néanmoins répandues dans le voisinage.

A quelle cause peut-on attribuer ce phénomène ? R. Monilier a cherché cette cause dans la nature du sol, dans le manque de lumière, de place ou de porte-graines, dans l'altitude ou la pente du terrain ; il n'a pas réussi à la reconnaître. Il lui a paru qu'en dernière analyse il ne restait à la trouver que dans l'étude des propriétés biologiques ou microbiologiques du sol : « Il est possible, écrivit-il, que certaines espèces l'empoisonnent littéralement par des sécrétions radiculaires ; il est possible aussi que les micro-organismes et les cryptogames jouent dans le sol un rôle beaucoup plus important que celui qu'on leur connaît déjà ».

Il restait une autre hypothèse : celle de l'accaparement par les espèces dominantes de certains éléments rares du sol qui ne sont plus alors en proportions suffisantes pour nourrir les espèces annuelles.

G. Deleuil s'est intéressé récemment à ce curieux phénomène. Il a été conduit à envisager son explication par la présence dans le sol d'une substance toxique et vient de publier une série d'expériences probantes de cette présence. Il a même découvert que les espèces caractéristiques des associations du Romarin et de la Bruyère mentionnées ci-dessus produisent une substance soluble dans l'eau qui, se répandant dans le sol où elles ont pris pied, le rendent nocif aux plantes annuelles (1).

On se trouve donc devant un cas nouveau et très typique de défense du milieu nutritif par *télétoxie* (2). Ce cas n'a pas la simplicité de celui où par émission de bufotaline, le crapaud interdit à la grenouille le milieu où il s'accouple et pond ses œufs, c'est-à-dire du cas où une espèce déterminée triomphe d'une autre espèce également déterminée. Il est beaucoup plus complexe car il s'agit cette fois d'un conflit entre deux groupes d'espèces formés l'un et l'autre de plantes phanérogames et qui, plus est, sont assez différentes au point de vue de la systématique : le premier comprend des plantes vivaces, produisant soit la même substance toxique, soit des substances d'une toxicité très voisine, le second des plantes offrant le caractère commun d'être annuelles et d'une grande sensibilité au poison des précédentes.

Il devient de plus en plus probable que la télétoxie intervient dans un grand nombre de phénomènes naturels.

M. Demolon. — La communication de M. G. Bertrand rappelle l'attention sur la vieille question de la possibilité d'excrétion de toxines par le système radiculaire des plantes cultivées. Cette hypothèse séduisante n a pas reçu jusqu'ici une confirmation pleinement satisfaisante. Toutefois l'addition au sol de charbon activé, corps à pouvoir absorbant élevé, a parfois donné des excédents de rendement notables. La vie microbienne du sol comporte des phénomènes d'antagonisme et d'association ; aussi peut-on présumer qu'à côté de la thérapeutique des maladies de l'homme et des animaux, l'agriculture bénéficiera dans l'avenir des études effectuées dans la voie nouvelle qui nous a valu une série d'antibiotiques.

M. Guinier. — La notion de télétoxie, dont M. Gabriel Bertrand vient de montrer l'application aux végétaux, fait apparaître de nouvelles possibilités d'explication de l'équilibre qui s'établit naturellement dans un groupement végétal.

Une association végétale est caractérisée par la présence d'un nombre

(1) *Comptes rendus*, 1950, **230**, 1362.
(2) *Comptes rendus*, 1945, **221**, 525.

déterminé d'espèces en proportions sensiblement constante, et cette composition floristique représente, comme l'a écrit Ch. Flahault « l'expression dernière de la concurrence vitale dans le groupement des espèces. » D'autre part, lorsque les conditions de la station sont modifiées, pratiquement par l'intervention de l'homme, il y a évolution de l'association, apparition ou extension de certaines espèces, disparition ou raréfaction d'autres et transformation progressive.

On considère habituellement que la concurrence vitale est affaire de vigueur plus ou moins grande des espèces, plus ou moins favorisées par les conditions locales de climat et de sol, et se traduit essentiellement par une lutte pour l'étalement des racines dans le sol et le développement des parties aériennes dans l'atmosphère. On explique l'évolution d'une association par les changements survenus, du fait de la destruction ou de la raréfaction de certaines espèces ou, inversement, du fait de leur extension progressive, dans le microclimat ou dans le sol.

Les phénomènes qui déterminent la stabilité relative ou l'évolution des associations végétales sont assurément complexes. Mais la notion de télétoxie apporte une possibilité d'explication nouvelle. Les résultats commentés par M. Gabriel Bertrand sont d'ailleurs à rapprocher des recherches de M. Darpoux, qui a récemment montré qu'il existe dans le sol certains champignons et certaines bactéries dotés d'un pouvoir antibiotique envers d'autres organismes végétaux inférieurs. Il peut y avoir, de ce fait, modification du groupement végétal envisagé dans son ensemble, des phanérogames aux bactéries, et intervention dans les transformations des matières organiques du sol.

Du point de vue statique comme du point de vue dynamique, la télétoxie mérite donc d'être prise en considération pour l'étude des associations végétales et de leur évolution.

La chose est de quelque intérêt en agronomie. Elle l'est bien davantage en foresterie, puisque le forestier ne peut, comme l'agriculteur, bouleverser les conditions de la concurrence vitale par les façons culturales, les engrais, l'installation exclusive d'une plante de son choix : il ne peut que suivre la nature, s'efforcer d'orienter dans un sens favorable l'évolution du groupement de végétaux, de la forêt, qu'il régit.

NOTE SUR LA SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE DES SCIENCES AGRONOMIQUES

M. Préaud. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une note de caractère un peu exceptionnel, qui me paraît ouvrir d'intéressantes perspectives.

Après les guerres, sans que les horreurs puissent être oubliées, il faut que renaisse la vie internationale et il appartient aux élites de renouer des liens valables entre les esprits. C'est un rôle où les Français doivent prendre toute la part qui répond à leur destin.

Tel est le sens profond de cette note dont le texte discret laisse à peine entrevoir l'action d'un grand serviteur du pays, l'Ingénieur général Dollé.

M. Dollé. — Au début de 1949, les autorités d'occupation au Japon ayant autorisé la visite d'experts étrangers qui désiraient se documenter sur l'état d'avancement des techniques industrielles et agricoles, trois agronomes français attachés au Haut-Commissariat en Indochine, dont M. du Pasquier, Directeur des Services de l'Agriculture et de l'Elevage, se sont rendus en mission au Japon pour y étudier diverses questions,

telles la culture du thé, du riz, la sériciculture, l'emploi des amendements, l'organisation de l'enseignement agricole, etc.

Les trois experts français ont été accueillis avec courtoisie et empressement aussi bien par les autorités officielles japonaises que par les personnalités privées avec qui ils se sont trouvés en rapport. Fonctionnaires, professeurs, agronomes, heureux de se trouver en contact avec des collègues étrangers et d'échanger des idées avec eux, se sont mis à leur disposition pour les documenter, en même temps qu'ils témoignaient un grand intérêt pour les méthodes appliquées en Indochine et en France.

La cordialité de l'accueil reçu et les excellents résultats obtenus au cours de ces contacts ont donné l'idée d'instituer au Japon une organisation permanente de liaison avec l'Union française pour les sciences agronomiques, dans le cadre de la Maison franco-japonaise, centre culturel français à Tokyo. C'est ainsi qu'en octobre 1949, à l'image d'une association plus ancienne : « La Société franco-japonaise des Sciences pures et appliquées », a été fondée « La Société franco-japonaise des sciences agronomiques ».

Le but général que s'est fixé la nouvelle association est de favoriser le progrès de l'art et des sciences de l'agriculture au Japon, en France et dans les territoires d'outre-mer. Les voies envisagées sont les échanges de renseignements de tous ordres, la mise en commun d'un pays à l'autre des connaissances et résultats les plus nouveaux se rapportant aus sciences agronomiques, l'établissement de rapports directs entre chercheurs français et japonais travaillant les mêmes questions, en bref toutes actions dans l'ordre de la recherche ou de l'application tendant à rapprocher le Japon et la France dans leurs efforts pour l'avancement de l'agriculture, y compris les branches connexes.

La liste du bureau et des membres de l'association à sa fondation est annexée à la présente note. Le président d'honneur, M. Keijiro Asao, est une des plus hautes personnalités du monde agronomique japonais. Le président effectif est M. Eikichi Hiratsuka, directeur de l'Institut de Sériciculture national à Tokyo. Les membres sont pour la plupart des professeurs dont les spécialités couvrent à peu près tout le champ de l'agronomie, y compris l'élevage, avec rattachement des pêches et des produits maritimes. Le secrétaire de la Société est M. Shingo Mitsui, à qui on peut écrire à l'adresse suivante : Tokyo University, Nogakubu (Agriculture Faculty), Bunkyoku, Tokyo.

Quelques-uns des membres de l'association dont M. Mitsui, parlent ou lisent le français. La plupart sont familiers avec l'anglais. En tout cas un des buts de la Société est de servir de truchement dans les rapports qui s'établiront et en particulier de faire faire des traductions ou des résumés en français ou en anglais des textes écrits en japonais qui pourraient intéresser les agronomes français.

L'association ne pourra s'appliquer à son objet et exercer son activité avant d'être connue en France et dans les territoires de l'Union française et d'avoir trouvé des correspondants, groupements ou particuliers. Si l'Académie d'Agriculture répond au vœu des agronomes japonais de collaborer avec leurs collègues français, elle pourrait envoyer, par l'intermédiaire de son secrétaire, M. Mitsui, une adresse au Président de la Société franco-japonaise des sciences agronomiques pour la remercier de son initiative et lui témoigner son désir de l'aider ; faire connaître, par les moyens dont elle dispose, l'existence de la Société à tous organismes et groupements qui peuvent trouver à entrer en relation avec elle un intérêt quelconque.

A la présente note est annexé le texte de l'allocution prononcée lors de la séance inaugurale de la Société à la Faculté d'Agronomie à l'Université de Tokyo.

ANNEXE I

Membres de la Société franco-japonaise des Sciences Agronomiques (1949)

		Position	*Spécialité*
Président	Keijiro ASAO		Engrais
Vice-Président	Eikochi KIRATSUKA	Inst. Sériciculture	Sériciculture
Administrateurs	Shingo MITSUI	Fac. Agron. Tokyo	Engrais
	Shozaburo SHIOIRI	Fac. Agron. Tokyo	Etude des terres
	Keion YUASA	Inst. Agr. (Nishigahara)	Insectes
Membres	Hisao ARIGA	Fac. Agron. Tokyo	Sériciculture
	Yoshichi ASAMI	Fac. Agron. Tokyo	Horticulture
	Hidebumi ASUYAMA		
	Shigeo FUKUI	Inst. Agr. (Konosu)	
	Makoto FUJIBAYASHI		
	Mitsunaga FUJIOKA		Forêts
	Kakuji GOTO		Biochimie
	Yoshio HIYAMA	Fac. Agron. Tokyo	Pêches et produits maritimes
	Naoto ISHIMORI	Ecole agr.	Sériciculture
	Tokio KABURAGI	Fac. Agron. Tokyo	Zoologie
	Minoru KAJIURA	Ministère Agric.	Horticulture
	Yutaka KAMOSHITA	Inst. Agr. (Nishigahara)	Etudes des terres
	Shinichiro KASUGAI	Fac. Agron. Tokyo	Engrais
	Kenzo KOBO		
	Yorimi KONDO	Inst.	
	Shigeo MATSUBA		Science vétérinaire
	Schinichiro KAWADA	Fac. Agron. Tokyo	Cult. vivrières
	Korei MATSUO	Inst. Agr. (Konosu)	Céréales et Légumes
	Reizo MINAMI	Fac. Agric. Tokyo	
	Ihachiro MIURA		Forêts
	Shuntaro MORINAGA	Inst. Agr. (Nishigahara)	Cult. vivrières
	Isaburo NAGAI	Univ. Nihon	Céréales et Légumes
	Goro NISHIKAWA	Fac. Agron. Tokyo	Cult. vivrières
	Yakichi NOGUCHI	Fac. Agron. Tokyo	Cult. vivrières
	Junichi OZAKI	Fac. Agron. Tokyo	Diététique
	Takashi SASAKI		
	Ichiro SONOBE		For ts
	Kiyotsuna SASAKI	Fac. Agron. Tokyo	Elevage
	Naogi SUGIYAMA	Fac. Agron. Tokyo	Horticulture
	Seiichi TOHATA		
	Kenji TOJO		
	Teigiro YABUTA	Inst. Sci.	Industries alimentaires
	Tadao YOKOYAMA		

ANNEXE II

Société franco-japonaise des Sciences Agronomiques

Maison franco-japonaise,
3, Nichome, Surugadai Kanda-ku
Tokyo, Japon

Allocution prononcée lors de l'inauguration de la Société franco-japonaise des Sciences Agronomiques, le 7 octobre 1949, à la Faculté d'Agronomie de l'Université de Tokyo

Malgré les entraves auxquelles le Japon est encore soumis, les chercheurs japonais s'occupent avec ardeur de recherches scientifiques. Au mois de janvier 1949 a été fondé l'Institut Scientifique du Japon, organisation unifiée qui représente le Japon dans le monde entier. En septembre 1949, le Japon a pu envoyer un représentant au Congrès International des Sciences à Copenhague et, à titre de membre du Congrès, a été admis à collaborer avec les autres nations pour contribuer aux progrès mondiaux des sciences.

Nous référant à cette circonstance, nous, agronomes japonais, venons de fonder, à l'instigation de M. l'Ingénieur Général Dollé, la Société Franco-Japonaise des Sciences agronomiques. Nous admirons la France pour sa brillante tradition et l'incomparable contribution qu'elle a apportée au développement de la science ; nous voudrions établir des liens étroits avec les savants français et travailler en commun avec eux au progrès des sciences agronomiques.

LES VENDANGES DE 1949 ET LE MARCHÉ DES VINS

M. Roger. — Malgré la douceur exceptionnelle de l'hiver 1948-1949, la sortie des bourgeons avait été très faible et le mauvais temps, survenu à l'époque de la floraison, avait provoqué de la coulure. Il n'y avait eu ni oïdium ni mildiou ni dégâts causés par les insectes ampélophages. Mais la sécheresse n'avait cessé de régner depuis le début de la campagne, elle avait été aggravée par des vents violents et elle avait été d'autant plus implacable que, depuis plusieurs années, les réserves d'eau du sol s'étaient progressivement épuisées. Les quelques pluies tombées avant les vendanges n'avaient pu profiter qu'à de rares vignobles. Aussi beaucoup de grains ne s'étaient pas développés normalement et la maturité s'était faite avec beaucoup de difficultés.

Il ne faut pas s'étonner que, dans des circonstances atmosphériques aussi défavorables, le rendement du vignoble métropolitain ait été médiocre. En effet, avec ses 39.991.421 hectolitres de vin, la production métropolitaine de 1949 est inférieure de 2.810.000 hectolitres à celle de 1948. Elle n'est en rien comparable aux productions d'avant-guerre dont la moyenne avait été au cours des dix dernières années de plus de 56 millions d'hectolitres. Elle s'apparente, comme ordre de grandeur, aux récoltes de guerre de 1940 à 1945 : elle est légèrement inférieure à la moyenne de ces récoltes.

Le déficit, en ce qui concerne les vins de consommation courante provient en grande partie de l'Hérault. La récolte de ce département a été de 7.155.959 hectolitres : elle avait été de 9.256.765 en 1948 et de 14.631.000 en 1939. Par contre, certaines majorations, d'ailleurs de faible importance, ont été relevées dans d'autres départements des vallées du Rhône et de la Loire. Malheureusement si les degrés sont, en général, élevés, on constate une faiblesse assez prononcée en acide tartrique et en acide malique, facteurs primordiaux d'une bonne conservation.

Quant aux vins supérieurs, ils sont également peu abondants : il n'y a eu que 4.480.000 hectolitres de vins à appellation d'origine contrôlée contre 4.927.000 hectolitres en 1948, 2.806.000 hectolitres de vins d'origine simple contre 3.540.000 hectolitres en 1948 et 334.000 hectolitres de vins

d'Alsace contre 496.000 l'année précédente. Mais tous ces vins sont, sinon de composition normale, du moins de degrés élevés.

En Algérie, la sécheresse a eu des effets moins sensibles et la production vinicole avec ses 14.467.298 hectolitres dépasse de 1.813.000 hectolitres celle de 1948. C'est la production la plus importante qui ait été obtenue depuis 1939.

***

Malgré cet énorme apport, la récolte totale de la métropole et de l'Algérie n'a atteint en 1949 que 54.378.719 hectolitres, soit un million d'hectolitres de moins qu'en 1948. Nous sommes ainsi de plus en plus éloignés de la moyenne des récoltes d'avant-guerre, moyenne qui s'est élevée pour la période de 1930 à 1939 à 73.975.540 hectolitres. Il y a certainement encore, notamment dans la métropole, beaucoup trop de vignes âgées ou mal tenues dont la culture n'est pas susceptible d'être rémunératrice. Cependant, les viticulteurs savent tous, par expérience, qu'ils ne peuvent pas faire d'économies dans leurs exploitations, car quand la vigne est plantée, il faut la soigner et la bien soigner, sans cela, elle se venge et répond par la ruine aux négligences dont elle souffre. Quels que soient les frais que l'on réduise, que ce soient les frais de labour, de taille, de fumure, de soufrage, de sulfatage, d'entretien ou de remplacement des plants, on risque, bien avant les quarante ans de durée normale d'un vignoble, de se trouver, dès la vingtième année, avec des souches en plein dépérissement ; le capital de 600.000 francs que représente, au taux de 1949, un hectare de vigne en production après cinq ans de plantation, ne peut manquer, si l'on ne fait pas toutes les dépenses nécessaires pour le maintenir, de péricliter, peu à peu jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la valeur du sol nu.

Malheureusement les sacrifices que doivent s'imposer les viticulteurs pour conserver, en dépit des saisons défavorables, le potentiel de leurs exploitations ne cessent de s'accroître par suite de l'augmentation démesurée des taxes fiscales et sociales ainsi que par suite de l'augmentation des prix des services et des marchandises dont ils ont besoin pour assurer la marche normale de leurs exploitations. C'est à la somme élevée de 180.000 francs qu'ont été évaluées pour 1949 les dépenses annuelles et les amortissement afférents à un hectare de vigne. Or il est bien évident que les producteurs, et ils sont le nombre, qui ont obtenu aux dernières vendanges 29 hl. 70 par hectare, c'est-à-dire le rendement moyen à l'hectare d'après les déclarations de récolte dans la métropole, il est bien évident, dis-je, que ces producteurs ne sauraient avoir la prétention pour couvrir seulement, leurs frais, de vendre leur vin de consommation courante de 10° plus de 6.000 francs par hectolitre : en tout cas, dans l'état actuel des choses, ils ne trouveraient certainement pas d'acheteurs.

***

Les cours pratiqués depuis le commencement de la présente campagne sont loin d'être à un pareil taux : ils se rapprochent des cours les plus bas auxquels s'est vendue la récolte antérieure dont le prix de revient avait cependant été bien inférieur. C'est au-dessous de 410 francs le degré hectolitre que les prix des vins de consommation courante évoluent depuis le mois de septembre. Tout à fait au début on avait pensé que l'incertitude sur la consistance de la récolte à écouler, savamment entretenue par les pronostics exagérés des Pouvoirs publics, était la cause de l'atonie des transactions. Cependant, rien n'est changé depuis que les données des problèmes sont connues grâce à la publication des déclarations de récolte. C'est toujours la même stagnation dans les affaires bien qu'il n'ait cessé d'apparaître clairement que la récolte de 1949, même avec l'appoint des

importations de vins étrangers qui ont déjà eu lieu, et également avec l'appoint des stocks provenant des récoltes antérieures, ne permettra que de justesse de parer aux besoins de la consommation familiale, de la consommation taxée, des usages industriels et des exportations : il suffit de se rappeler que ces besoins sont montés à près de 59 millions d'hectolitres pendant la campagne précédente.

Et la soudure avec la récolte à venir paraît d'autant plus difficile que les quantités de vins soumises au droit de circulation ont été particulièrement élevées. En effet, dès la fin du mois d'avril, huitième mois de la campagne, les sorties des chaix des récoltants de la métropole étaient supérieures de 2.512.433 hectolitres à celles de l'époque correspondante de la précédente campagne : ce fait est d'autant plus important à relever que, comme nous l'avons déjà observé, la consistance de la dernière récolte métropolitaine est inférieure à celle de la récolte qui l'a précédée.

La consommation taxée ne fait que se développer. Elle était, fin avril, en augmentation de 2.239.810 hectolitres sur ce qu'elle était à cette date en 1949. Pour peu que sa progression continue l'écart avec les chiffres moyens d'avant guerre s'atténuera sensiblement et, à ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de noter que si la consommation taxée avait été du commencement de septembre à fin avril 1947, de 14.687.100 hectolitres elle s'est successivement élevée pour la même période à 21.391.200 hectolitres en 1948 à 22.416.392 hectolitres en 1949 et cette année à 24.656.202 hectolitres.

***

Cependant, en dépit d'une situation aussi satisfaisante et aussi favorable à un redressement du marché, il ne s'est produit que de rares esquisses de hausses qui ont été aussitôt jugulées par les menaces d'intervention des Pouvoirs publics. Ceux-ci, fidèles à la politique qu'ils ont instaurée de peser sur les prix agricoles afin d'éviter les grèves et les demandes d'augmentation de salaires n'ont pas hésité à enrayer les moindres tentatives de relèvement des cours des vins. Un marché aussi sensible et aussi éparpillé que le marché des vins ne pouvait, sous un pareil climat, que rester au ralenti. Cependant la dépression, qui s'était fait sentir au cours des quatre premiers mois de la campagne au point que le prix du degré hectolitre de vin courant était tombé de 410 à 360 francs, n'a pu se maintenir devant l'accroissement de la consommation. Et, s'il s'est produit, ces jours-ci, un certain raffermissement des cours, on n'est pas encore revenu au prix de début de 410 francs malgré les catastrophes causées par les gelées et les orages de grêle qui ont assombri les perspectives de la prochaine récolte.

***

Loin de donner une certaine activité aux affaires, les libérations des tranches successives de quantité de vins susceptibles d'être vendues n'ont pu relever le marché de sa torpeur. En réalité le blocage sur lequel on avait fondé tant d'espoirs et qui avait permis jadis de régulariser l'écoulement des récoltes pléthoriques ne s'imposait pas pour une récolte manifestement déficitaire. Il n'a eu pour conséquence que d'entraver encore davantage le commerce en l'empêchant de constituer des stocks et en le contraignant à s'approvisionner au jour le jour. Il a en même temps provoqué un grave déséquilibre dans la concurrence que se font normalement, pour le plus grand bien de l'intérêt général, les diverses régions viticoles. C'est ainsi que l'Algérie et les quatre départements gros producteurs du Midi qui représentent respectivement 36 et 41 p. 100 de la production métropolitaine n'ont pu prendre la part qui leur revenait au ravitaillement du marché dans les mêmes proportions que les autres régions

viticoles, lesquelles, à raison de l'émiettement de leur production, n'ont pas eu à souffrir beaucoup du blocage. Aussi, au 30 avril dernier, l'Algérie n'avait encore fourni que 370.152 hectolitres et les quatre départements gros producteurs du Midi que 274.639 hectolitres de plus que l'année précédente à pareille date et ce n'est qu'après une longue attente que ces régions, jusqu'à présent défavorisées, vont pouvoir écouler leurs récoltes. Ces constatations prouvent d'une façon péremptoire que le blocage employé inconsidérément risque de porter atteinte à l'harmonie établie des forces productives.

***

Mais si les viticulteurs n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes des méfaits du blocage qu'ils avaient si malheureusement préconisé, ils ne sont en rien responsables des mesures que le Gouvernement a prises de sa propre autorité en décidant de fixer à 360 francs le prix du degré-hectolitre comme plancher au-dessous duquel les déblocages mensuels seraient suspendus, de maintenir entre ce prix et le prix plafond de 400 francs les déblocages réguliers et enfin, au cas où la hausse ne pourrait être enrayée, de recourir éventuellement à l'importation des vins étrangers.

Il ne faut pas se dissimuler que l'instauration d'un régime d'intervention de l'Etat aussi poussé marque l'avènement d'une ère nouvelle où le marché des vins perd son caractère technique et professionnel pour devenir un marché surveillé soumis à l'arbitraire de l'administration dans tout ce que cet arbitraire comporte de tracasseries et d'incohérences.

Cette nouvelle réglementation, qui a été improvisée malgré les protestations des viticulteurs et sans tenir aucun compte des prix de revient s'apparente aux pires régimes des taxations arbitraires. Il faut espérer qu'elle ne survivra pas aux difficultés passagères pour lesquelles elle a été édictée. Elle ne pourrait, si elle était maintenue que porter une grosse atteinte au développement de la production viticole en limitant les moyens financiers des viticulteurs et en les détournant de la recherche coûteuse de la qualité qui est cependant si conforme au génie de notre pays.

D'ailleurs, le recours aux importations massives de vins étrangers, qui, s'il ne figure dans aucun texte réglementaire, a été pratiqué et fait partie de la politique officielle, est un singulier aveu d'impuissance de la part des Pouvoirs publics qui disposent de tout un arsenal de mesures de restrictions des crédits et de répressions des hausses illicites. Il vaudrait mieux utiliser de pareils moyens que de dépenser inutilement les devises qui nous restent. On éviterait ainsi le bouleversement de l'équilibre naturel de notre économie générale qui ne retire aucune compensation de pareilles importations puisqu'il n'est rien demandé aux pays importateurs en échange de l'entrée de leurs vins en franchise en France.

En réalité, seul, un régime de libre initiative et de liberté des prix de vente des vins permettrait à la viticulture de relever ses ruines et de sortir enfin de la pénible crise de production et de trésorerie dans laquelle elle se débat depuis si longtemps. Ce n'est que par des récoltes accrues et de bon aloi qu'elle arrivera à diminuer ses prix de revient et partant ses prix de vente et qu'elle pourra en même temps s'ouvrir de nouveaux débouchés grâce à l'abondance et à la qualité de ses produits.

M. Berthault. — Pour répondre au désir exprimé par notre Président j'ajouterai au si lumineux exposé de notre confrère M. Roger qu'en Algérie la situation de la propriété viticole reste bonne. Certes l'écoulement de la récolte, en partie pour les raisons exposées par M. Roger, se fait lentement. On vend actuellement au compte-gouttes, sur la base de 345 à 355 francs le degré dans la région Algéroise les vins immédiatement

livrables. Malgré tout, l'écoulement de la récolte de 1949 doit s'effectuer d'ici la vendange, car l'équipement de la flotte en bateaux citernes et la station rapide des bateaux doivent permettre de vider les caves d'ici la prochaine vendange qui s'annonce fort belle.

Il reste toutefois posé pour enlever en trois mois une quantité de vin qui eût dû normalement s'écouler en un temps double, un problème de crédit au commerce, qui au moment même où se dénouent les crédits de campagne va avoir des besoins accrus. C'est là le point névralgique de la situation qu'aient à étudier et régler la Banque de l'Algérie et la Banque de France.

En ce qui concerne les perspectives de la prochaine récolte celles-ci sont fort belles. La sortie a été bonne, la vigne bien traitée et saine et, à la mi-juin, aucune attaque cryptogamique importante n'était à signaler. Les jeunes plantations refaites depuis la guerre entrent en production. Le vignoble reconstitué presque partout par autofinancement de la propriété tend peu à peu à reprendre son potentiel de production d'avant-guerre de 16 à 22 millions d'hectos.

Le problème de l'écoulement des récoltes, lié à la stricte application du statut viticole, va donc à brève échéance se poser.

NOUVELLE MÉTHODE DE DOSAGE DES ÉLÉMENTS MINÉRAUX DU SOL PAR LES *Azotobacter*

(*Note présentée par* **M. Gabriel Bertrand**)

M. T. L. Wang et Y. T. Tchan. — Les êtres vivants apparaissent comme les réactifs les plus sensibles pour déceler la présence ou l'absence d'oligo-éléments. A défaut des végétaux supérieurs avec lesquels l'expérimentation est trop longue, les micro-organismes permettent ainsi souvent de déceler les carences minérales du sol. Sur les réactifs chimiques ils ont l'avantage de ne mettre en évidence que les éléments « utilisables » et non les « réserves » qui n'intéressent que secondairement l'agronome. Les *Azotobacter* et les *Aspergillus* ont surtout été utilisés dans ce but, mais les méthodes actuelles sont plus qualitatives que quantitatives.

Nous proposons une technique nouvelle de dosage dont voici le principe :

Les *Azotobacter* produisent une substance noire en attaquant le benzoate de sodium (1) ; or la production de celle-ci est proportionnelle à la quantité d'un élément minéral, pris en particulier, dans le milieu de culture ; il suffit donc de doser la substance noire formée pour évaluer la quantité de l'élément minéral. Nous préparons donc un milieu synthétique, sans azote, au benzoate de sodium, privé de l'élément à doser, par exemple le phosphore. Ce milieu, réparti dans des fioles, est additionné de doses régulièrement croissantes de phosphore. Les fioles sont ensemencées avec une souche d'*Azotobacter*, et incubées à 36° pendant quatorze jours ; on dose alors calorimétriquement la substance noire formée ; dans une certaine zone de concentration on trouve ainsi des points situés sur une droite proportionnelle aux quantités de phosphore ajoutées au milieu. Dans ce premier temps une gamme étalon a donc été réalisée. Pour le

(1) S. Winogradsky. — *Ann. Inst. Pasteur*, 1932, **48**, 89.
Tchan. — *Ann. Inst. Pasteur*, 1946, **72**, 699.
Pochon et Wang. — *C. R. Acad. Sc.*, 1950, **230**, 151.

dosage proprement dit on ajoute au milieu privé de phosphore un poids connu de terre ; on ensemence avec la même souche d'*Azotobacter* et on opère comme précédemment. En reportant sur la courbe étalon le résultat obtenu, on détermine la quantité de phosphore contenue dans la terre.

La même technique a déjà été reconnue valable pour K, Ca, Mg, Fe, Mn. Il va sans dire que certains détails techniques sont à respecter ; en particulier il faut préalablement déterminer sommairement la quantité de terre à ajouter pour se trouver, au dosage, dans la partie rectiligne de la courbe ; il faut également épuiser la souche en l'élément à doser (la technique détaillée sera publiée ultérieurement).

Sur une série d'échantillons de terre provenant de Rothamsted, la concordance des résultats avec les dosages chimiques a été assez satisfaisante et nous avons lieu de penser que notre méthode dose plus correctement les éléments réellement assimilables, car une terre n'ayant pas reçu de phosphore depuis 1843 s'est ainsi revélée beaucoup plus pauvre en cet élément que ne l'indiquait le dosage chimique.

Les techniques que nous proposons sont simples et sensibles, et il nous semble souhaitable que les résultats obtenus soient comparés avec ceux que donnent des cultures en champs, suffisamment longtemps poursuivies, puisque, en définitive, c'est là la seule méthode de référence valable en toute rigueur.

(*Institut Pasteur, Service de Microbie technique.*)

M. Désiré Leroux. — L'intérêt de la méthode de MM. Wang et Tchan mérite d'être souligné en ce qui concerne plus particulièrement le dosage de certains oligo-éléments dans le sol. De très petites quantités de manganèse (5 mg.) et de zinc (2 mg. par kilogramme de terre sèche) notamment, exercent en effet une action nettement favorable sur le développement des *Azotobacter*, ainsi que je l'ai montré naguère (1). Ces derniers apparaissent donc comme des « réactifs biologiques » extrêmement sensibles. Cette sensibilité ne les rend toutefois utilisables qu'entre des limites très étroites, les oligo-éléments se montrant souvent toxiques pour les microbes fixateurs d'azote à des doses très voisines des doses favorables.

LA CAPACITÉ DES SOLS POUR L'EAU, SA MESURE AU LABORATOIRE ET DANS LE SOL EN PLACE

(*Note présentée par* **M. Albert Demolon**)

MM. Daniel Bourdon, *Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes et* **S. Hénin,** *Laboratoire des Sols, Versailles.* — La quantité d'eau fixée par une terre après ressuyage sous vide, est relativement facile à déterminer. Cette méthode mise au point par G. J. Bouyoucos (2) nécessite l'emploi de creusets en pâte de verre. Ce matériel était assez difficile à trouver il y a quelques années, aussi avions-nous songé à le remplacer par un simple tube de verre fermé à sa partie inférieure par une toile métallique mince. Nous avions alors demandé à un certain nombre d'agronomes de vérifier si l'on pouvait obtenir avec ce matériel des résultats corrects. Il avait été convenu que la précision, la fidélité et le sens de cette mesure seraient

(1) *Contribution à l'étude agronomique de divers oligo-éléments*, Imprimerie Alençonnaise, 1942, p. 141.

(2) *Soil Science*, 1929, vol. 27, p. 233-240.

examinés. Pour répondre à cette dernière question, les expérimentateurs devaient d'une part, déterminer la capacité des sols pour l'eau au laboratoire et d'autre part, mesurer l'humidité du sol en place, pour établir dans quelles circonstances il y avait égalité entre les deux résultats trouvés. Trois expérimentateurs, MM. Depardon, Joret et Malterre ont déjà fait connaître leurs mesures (1). Leurs résultats montrent que la mesure au laboratoire est reproductible à ± 5 p. 100 près. Cependant, entre le résultat trouvé au laboratoire et celui obtenu au champ après une pluie assez intense, il existe une différence de 30 p. 100 en moins pour la dernière valeur. Les observations effectuées, tant à Versailles qu'à Rennes, montrent qu'effectivement la mesure au laboratoire est reproductible à ± 5 p.100 près. C'est également l'ordre de grandeur des différences que l'on obtient d'un laboratoire à un autre.

Néanmoins, la concordance obtenue entre les mesures au champ et les mesures au laboratoire est bien meilleure. Voici une série de résultats obtenues à Versailles :

Sol de limon :	Humidité au champ	Capacité déterminée au laboratoire
Horizon A	24,7	26
Horizon C	21,5	21,3
Horizon B	21,5	24,6
42 parcelles (fumier)	26,7	30,6
42 parcelles (témoin)	22	26
Granit altéré	7,65	8,35

L'accord n'est pas encore parfait, mais cependant les deux séries de valeurs tendent à converger. Le résultat dépend dans une très large mesure des conditions dans lesquelles s'effectue la mesure au champ. Celle-ci doit être réalisée pendant la période d'hiver lorsque le sol est saturé d'eau et juste ressuyé, soit environ quarante-huit heures après une longue période humide, c'est d'ailleurs ce qui ressort des résultats obtenus à Rennes :

(1) *Ann. Agr.*, 1946, n° 3, p. 284, et ibid., 1947, n° 6, p. 857.

Types de sol	Humidité au champ % de terre humide		Capacité déterminée au laboratoire % de terre humide
1° *Sur schiste précambrien :*			
Couche de 0-10 cm. . . .	15 fév. 45	31,8	27,9
	23 nov. 45	21,9	
	13 fév. 46	28,2	
Couche de 10-20 cm. . . .	15 fév. 45	31,9	29,4
	23 nov. 45	21,9	
	13 fév. 46	28,1	
Couche de 20-30 cm. . . .	15 fév. 45	30,3	28,3
	23 nov. 45	20,6	
	13 fév. 46	25	
Couche de 30-40 cm. . . .	15 fév. 45	29,9	28,7
	23 nov. 45	21,2	
	13 fév. 46	25,6	
2° *Sur limon sablo-argileux :*			
Couche de 0-10 cm. . . .	15 fév. 45	26,8	29,5
	23 nov. 45	21,1	
	13 fév. 46	26,1	
Couche de 10-20 cm. . . .	15 fév. 45	25,6	27,6
	23 nov. 45	21,4	
	13 fév. 46	22,6	
Couche de 20-30 cm. . . .	15 fév. 45	24,4	24,7
	23 nov. 45	19	
	13 fév. 46	21,4	
Couche de 30-40 cm. . . .	15 fév. 45	23,5	23,4
	23 nov. 45	17,2	
	13 fév. 46	22,2	

Ces résultats précisent ceux qui ont été obtenus à Versailles ; ils montrent en outre que la capacité pour l'eau déterminée au laboratoire conserve un sens, même pour les couches relativement profondes.

Si l'on considère la nature des sols soumis à la comparaison, on peut dire :

— que les teneurs en argile varient de 3 p. 100 (granit case lysimétrique) à 21 p. 100 (Vers. Horizon B et profil schisteux).

— que les matières organiques oscillent entre moins de 1 p. 100 et 5 p. 100.

— que dans tous les cas la convergence entre les deux séries de données reste du même ordre de grandeur.

Les quelques mesures effectuées par la Station de Quimper montraient d'ailleurs, entre les valeurs trouvées au champ et celles trouvées au laboratoire, un accord meilleur que ne le laissaient supposer les conclusions de MM. Depardon, Joret et Malterre.

Actuellement il est préférable d'utiliser les creusets en pâte de verre que l'on trouve dans le commerce. Il faut prendre les creusets en verre les plus poreux. L'essai doit porter sur 30 grammes de terre et l'imbibition doit s'effectuer pendant cinq heures au moins, la terre étant recouverte d'eau. Le ressuyage durera environ un quart d'heure, il s'effectuera sous un vide de 4 à 500 millimètres ; l'air qui traverse le sol doit être saturé d'eau.

Telle quelle, la détermination de la capacité pour l'eau au laboratoire fournit une indication précieuse pour juger du comportement d'un sol

vis-à-vis de l'eau. Jusqu'aux teneurs en argile moyennes on peut en effet admettre qu'il y a équivalence entre la mesure au laboratoire et la quantité d'eau retenue dans les conditions extrêmes dans le sol en place. Il semble donc que l'on ait avantage à utiliser systématiquement cette méthode à la place de celle employée par certains botanistes qui mesurent la quantité d'eau retenue par le sol au voisinage de la saturation.

ESSAIS DE FUMURE SUR PRAIRIE DE FAUCHE

II. — *Etude de la qualité*
b) Teneurs en acide phosphorique, chaux et magnésie

Note présentée par **M. Lemoigne**)

MM. L. Audidier, J. Garaudeaux et S. Siméon. — Les deux notes précédentes ont cherché à dégager l'influence des fumures phosphatée et phosphopotassique sur les rendements en poids (1) et en protides brutes (1) des prairies naturelles de fauche.

Dans le présent travail, on se propose d'étudier les variations de la composition minérale en se bornant toutefois aux éléments P, Ca, Mg dont l'importance est la plus grande pour l'alimentation animale.

Teneur en acide phosphorique. — Rappelons qu'on peut considérer qu'un foin dont la teneur en P^2O^5 est inférieure à 0,30 p. 100 risque d'amener des troubles graves du métabolisme (Lenglen) et que d'autre part, une prairie dont le foin renferme plus de 0,70 p. 100 de P^2O^5 ne bénéficie plus d'apports d'engrais phosphatés (Liechti et Ritter).

En employant le mode de représentation graphique déjà utilisé dans le précédent travail (1), on voit que les fumures étudiées ont dans la majorité des cas, amené une très sensible augmentation des teneurs en P^2O^5 des fourrages.

Variations des teneurs en P^2O^5 des foins avec les fumures phosphatées et phospho potassiques.

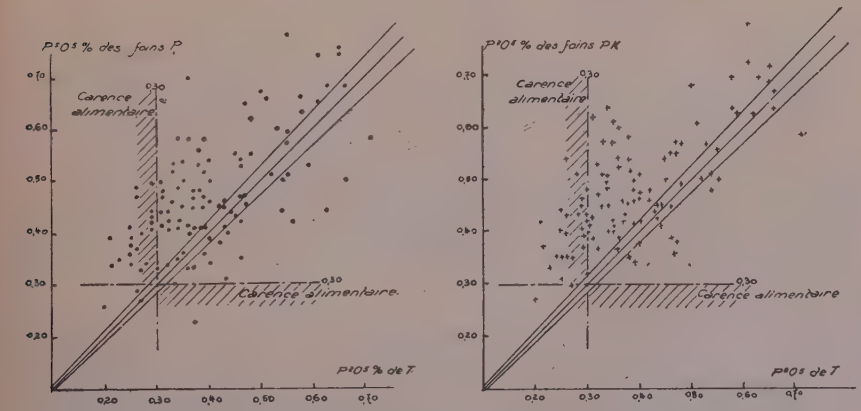

(1) *Cr. Ac. Agr.*, nº 11, séance du 14 juin 1950, pp. 456 à 459.

Les tableaux suivants permettent de préciser cette constatation générale.

Classement des fourrages par teneurs en P^2O^5

	Parcelles P	Parcelles PK
% de cas où P^2O^5 du fourrage à diminué	15,8	8,1
où la teneur en P^2O^5 n'a pas varié	14,9	15,3
où P^2O^5 du fourrage a augmenté	69,3	76,6

Teneurs en P^2O^5	% des cas		
	Parcelles T	Parcelles P	Parcelles PK
< 0,30 %	22	3,5	2,7
de 0,30 à 0,40 %	40,3	23,0	19,6
0,40 à 0,50 %	18,4	43,0	38,4
0,50 à 0,60 %	11,4	18,4	23,2
> 0,60 %	7,9	12,1	16,1

1° Alors que 22 p. 100 des foins provenant des parcelles sans fumures ont des teneurs en P^2O^5 inférieures à 0,30 p. 100, il n'y en a plus qu'environ 3 p. 100 avec les fumures phosphatée et phosphopotassique.

On constate par contre qu'il n y a que 20 p. 100 de foins des parcelles T ayant une teneur en P^2O^5 supérieure à 0,50 p. 100, alors que cette proportion est de 30 p. 100 dans les parcelles P et passe à 40 p. 100 dans les parcelles PK, ce qui revient à dire que *la classe la plus nombreuse est celle de 0,30 à 0,40 p. 100 pour les foins des parcelles T et celle de 0,40 à 0,50 p. 100 pour les foins des parcelles fumées.*

2° La fumure phosphopotassique a agi favorablement dans un plus grand nombre de cas que la fumure phosphatée. Les fourrages dont la teneur dépasse 0,50 sont d'autre part un peu plus nombreux dans les parcelles PK que dans les parcelles P. On peut donc noter *une tendance à une plus grande richesse en P^2O^5 pour les fourrages ayant reçu une fumure phosphopotassique.*

Teneur en chaux. — D'après Liechti et Ritter, un bon foin doit renfermer au moins 0,86 à 1 p. 100 de CaO. On sait, d'autre part, que la teneur en chaux d'un fourrage dépend beaucoup plus de la composition de la flore, que du calcium du sol. (Tschumi et Stalé, Marquis, etc.). Il n'y a donc pas de limite supérieure pouvant servir de norme au point de vue agronomique.

Des graphiques analogues aux précédents nous permettent de concrétiser les résultats obtenus pour la chaux, dans les 2 tableaux ci-dessous.

Classements des fourrages par teneurs en CaO

	Parcelles P	Parcelles PK
% des cas où CaO		
a diminué	23,1	20,0
n'a pas varié	32,4	31,3
a augmenté	44,5	48,7

Teneurs en CaO	% des cas		
	Parcelles T	Parcelles P	Parcelles PK
< 0,86 %	25	16,7	13,0
de 0,86 à 1 %	16,7	13,9	12,2
> 1 %	58,3	69,4	74,8

L'action des fumures étudiées sur la teneur en CaO des foins semble plus complexe que celle exercée sur les teneurs en N et P^2O^5.

En effet, on n'observe pas de variations de la teneur en CaO dans le tiers des cas, et on note une diminution dans environ 20 p. 100 des cas.

D'autre part, alors que, dans les parcelles témoins, 25 p. 100 des foins ont une teneur inférieure à 0,86 p. 100 en CaO, il y en a seulement 17 p. 100 dans les parcelles P et13 p. 100 dans les parcelles PK.

Par contre, la proportion de foins dont la teneur en CaO est supérieure à 1 p. 100 qui dans les parcelles témoins est de 58 p. 100, passe, sous l'action des fumures phosphatée et phosphopotassique respectivement à 70 et 75 p. 100.

Ceci peut s'expliquer de la façon suivante :

La plupart des prairies où ont été établis ces essais ont naturellement une flore particulièrement riche en plantes diverses dont les teneurs en CaO se rapprochent pour certaines de celles des légumineuses (Maume, Thomas et Thompson), ce qui explique que près de 60 p. 100 des foins des parcelles témoins aient une teneur en CaO supérieure à 1 p. 100. Or un des effets les plus constants des fumures expérimentées est de favoriser aux dépens de ces plantes diverses les graminées et surtout les légumineuses. La teneur en CaO du foin ainsi obtenu dépend de l'équilibre auquel on parvient : si les graminées y prédominent, elle est en diminution par rapport à celle du foin des parcelles témoins ; si la proportion de légumineuses est plus importante, cette teneur est en augmentation.

Teneur en magnésie. — Certains auteurs ont étudié le rapport CaO/MgO mais il n'existe en fait aucune norme fixant de limites, inférieure ou supérieure, pour la teneur en MgO d'un fourrage.

Le tableau ci-dessous met en évidence l'action des fumures phosphatée et phosphopotassique sur les teneurs en magnésie des foins que nous avons analysés.

	Parcelles P	Parcelles PK
% des cas où MgO du fourrage a diminué . .	35,4	48,8
où la teneur en MgO n'a pas varié.	20,4	23,7
où MgO du fourrage a augmenté . .	44,2	32,5

Alors que les teneurs en azote, en acide phosphorique et en chaux des fourrages augmentent dans la plupart des cas, aussi bien sous l'action des fumures phosphatées que sous l'action des fumures phosphopotassiques, la teneur en magnésie ne semble pas suivre la même loi.

En effet, on constate que dans les parcelles P la teneur en MgO a diminué dans 35 p. 100 des cas, et qu'elle a augmenté dans 44 p. 100. Dans les parcelles PK, au contraire, il y a eu diminution dans 49 p. 100 des cas et augmentation dans 32 cas seulement.

La fumure phosphatée a donc au total une action différente de la fumure phosphopotassique, bien que la proportion des fourrages dont la teneur en MgO n a pas varié soit à peu près la même pour les deux types de fumures.

On ne peut rien en conclure, la teneur en magnésie n'étant en général prise en considération que dans les calculs d'alcalescence.

Alcalescence-Rapport CaO / P^2O^5. — Depuis les travaux du Dr Wellmann, on désigne sous le nom d'alcalescence alcalino-terreuse d'un aliment du bétail :

$$\text{alcal.} = \text{CaO \%} + \text{MgO \%} - P^2O^5 \text{ \%}$$

ces quantités étant exprimées en milli équivalents et pour cent grammes de matière sèche. Elle doit se rapprocher de + 21,5 pour les animaux en croissance et de + 5 pour les animaux adultes. Mais l'auteur fait remarquer que pour un foin, une alcalescence supérieure à ces chiffres, traduisant un excès de bases alcalino-terreuses, loin d'être dangereuse, sert à compenser le déficit en ces bases des éléments concentrés tels que : orge, avoine et tourteaux divers.

Dans nos essais, nous n'avons trouvé que 10 fourrages ayant une alcalescence inférieure à 21,5, mais encore supérieure à + 15.

Le tableau suivant montre comment l'alcalescence a varié avec la fumure. On y a distingué les prairies où l'acide phosphorique a été apporté sous forme de super de celles où il a été fourni sous forme de scories, pour tenir compte des résultats des travaux de Tschumi et Stalé qui ont signalé une action différente de ces deux engrais.

	Parcelles P (super)	Parcelles P (scories)	Parcelles PK (super)	Parcelles PK (scories)
% des cas ou l'alcalescence:				
a diminué.	46,2	55	48,1	50
a augmenté	53,8	45	51,9	50

Dans nos essais l'action des fumures phosphatée ou phosphopotassique sur l'alcalescence alcalino-terreuse a donc en moyenne, été nulle.

Ce résultat, qui ne confirme pas ceux des travaux de Tschumi et Stalé, est sans doute à rapprocher du fait qu'il y a seulement 5 foins de parcelles T ayant une alcalescence comprise entre + 15 et +21, 5. Pour ces foins d'ailleurs, la fumure augmente l'alcalescence.

Un autre mode d'étude des équilibres minéraux consiste à considérer le rapport CaO/P^2O^5 qui devrait, suivant certains, être voisin de la valeur 1,18 correspondant au phosphate tricalcique (Randoin) ou être compris entre 0,305 et 1,22, suivant l'âge des animaux (Marquis). Les graphiques ci-dessous établis suivant la même méthode que les précédents résument les résultats obtenus :

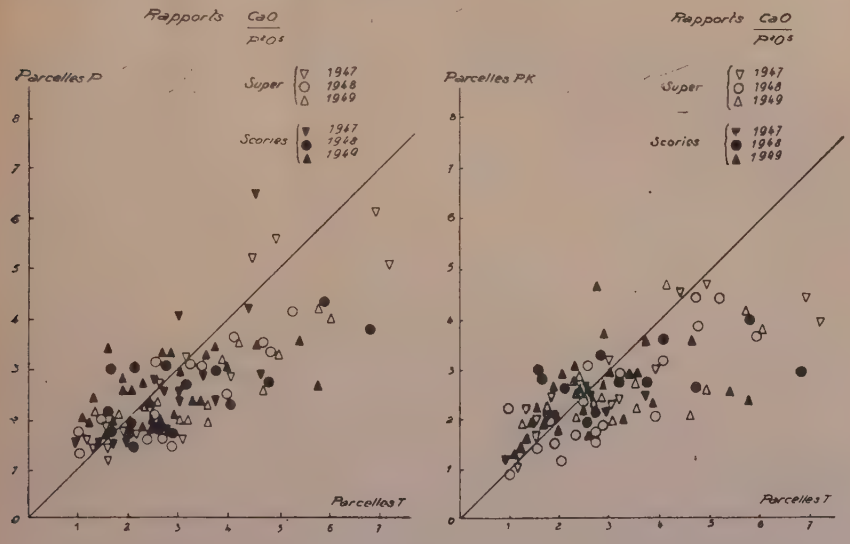

et correspondent au tableau suivant :

	P SUPER	P SCORIES	PK SUPER	PK SCORIES
Année 1947 :				
% cas où $\frac{CaO}{P^2O^5}$ a diminué. .	17,3	16,7	17,3	15,0
a augmenté .	13,5	8,3	13,5	10,0
Année 1948 :				
% cas où $\frac{CaO}{P^2O^5}$ a diminué. . .	26,9	18,3	30,8	16,7
a augmenté .	11,5	10,0	7,6	11,7
Année 1949 :				
% cas où $\frac{CaO}{P^2O^5}$ a diminué . .	26,9	25,0	23,1	23,3
a augmenté .	3,8	21,7	7,6	23,3
Total :				
% cas où $\frac{CaO}{P^2O^5}$ a diminué . .	71,2	60,0	71,2	55,0
a augmenté .	28,8	40,0	28,8	45,0

Comme il fallait s'y attendre, d'après les chiffres d'alcalescence qui indiquent un excès de bases alcalino-terreuses, la plupart des foins T examinés ont un rapport CaO/P^2O^5 supérieur à 1,18.

Dans presque 70 p. 100 des cas, la valeur de ce rapport diminue avec les fumures étudiées qui se comportent d'une manière identique. *Leur action peut donc être considérée comme favorable.*

Le classement par année et par nature de l'engrais phosphaté fait apparaître une différence d'action des scories. Alors qu'en 1947 et 1948, le classement des foins ayant reçu cet engrais était identique à celui du super, en 1949, il s'en écarte puisqu'il y a autant de cas où le rapport a augmenté que de cas où le rapport a diminué.

En résumé, les deux études précédentes avaient fait apparaître une nette supériorité de la fumure phosphopotassique sur la fumure phosphatée employée seule aussi bien en ce qui concerne les rendements que la teneur en protides brutes. Il semble également qu'elle favorise davantage l'accroissement de la teneur en acide phosphorique dont il est inutile de souligner l'importance, tout en ayant sur les équilibres P^2O^5/bases alcalino-terreuses, une action identique à celle de la fumure phosphatée.

BIBLIOGRAPHIE

LENGLEN (M.). — Les maladies osseuses du bétail, 1935. Lang Blanchong édit.

LIECHTI et RITTER. — Cités par TSCHUMI et STALE.

TSCHUMI et STALE. — *Ann. Agric. de la Suisse*, 1933, 1934, 1935, 1937.

MARQUIS. — *Ann. Agro.*, 1945, XV, p. 279, 287.

THOMAS et THOMPSON. — The empire Journal of experimental culture, vol. XVI, n° 64, octobre 1948.

MAUME. — *Ann. Agro.*, X, 1940, p. 15, 55. ; *C. R. Ac. d'Agr.*, XXXVI, février 1950, n° 4.

WELLMANN. — Mitteilungen der Deutschen Landwirtschaftsgesellschaft, 1931.

RANDOIN (L.). — Vues actuelles sur le problème de l'alimentation, 1937.

MOTOCULTURE ET PACTE D'INDIVISION

M. Palmade, *Membre non résident.* — Ce n'est pas comme Président de l'Association Centrale des Coopératives laitières Charentes et Poitou que j'ai aujourd'hui l'honneur de prendre la parole devant vous, je voudrais comme membre d'un Comité d'agrément des coopératives vous entretenir d'un tout autre sujet : le statut juridique que je crois le mieux adapté aux groupements de motoculture.

Il y a quelques mois une analyse des plus intéressantes a été présentée devant vous, relative aux problèmes économiques et techniques posés par la motoculture, notamment la question de sa rentabilité. C'est la communication de notre confrère M. Tony Ballu à la séance du 18 janvier 1950, qui a recueilli votre adhésion. L'auteur concluait que la forme la mieux adaptée aux groupements de motoculture était l'entente entre voisins, le tracteur individuel risquant de n'être pas d'une rentabilité ou d'une puissance suffisante.

Je souscris intégralement à cette formule que j'ai déjà essayée de l'entente entre voisins autour d'un tracteur et je voudrais lui donner une structure juridique précise en vous indiquant un procédé que je viens de mettre en pratique.

Motoculture et Société. — Bien que je sois un coopérateur convaincu, je dois vous dire tout d'abord qu'en matière de motoculture, le cadre juridique de la Société Coopérative proprement dite ne pourra pas convenir dans bien des cas. En effet l'ordonnance du 12 octobre 1945, notre grand texte de base en matière de coopération agricole, stipule qu'une société coopérative agricole ne peut se constituer et fonctionner qu'avec un chiffre minimum de sept membres. La même ordonnance institue en même temps un mécanisme de Conseil d'Administration et d'assemblées générales aussi lourd que celui prévu par la loi de 1867 pour les Sociétés anonymes.

La formule d'une société coopérative proprement dite qui peut convenir quand le nombre des personnes groupées autour d'un tracteur atteint le chiffre minimum de sept, se révèle donc inapplicable aux ententes conclues entre 2, 3, 4 ou 5 voisins pour l'achat et l'exploitation en commun d'un tracteur.

Motoculture et association.— On pourrait, il est vrai, en cette hypothèse, à défaut de société coopérative proprement dite avec capital divisé en parts sociales, songer au cadre plus simple de l'association conçue conformément à la loi du 1er juillet 1901. Pas de capital social à souscrire par les membres, à la différence d'une coopérative, pas d'exigence d'un chiffre minimum de sept associés. Des groupements de ce genre existent déjà ; des Caisses de Crédit agricole leur ont consenti parfois des avances, quand l'Association offre en garantie une sûreté réelle, telle le nantissement de son matériel, ou une sûreté personnelle, telle l'engagement solidaire de ses membres.

Mais avec ce cadre juridique classique, association de la loi de 1901, les formalités bien que très allégées par rapport à celles de la Société Coopérative proprement dite sont encore assez complexes : dépôt des statuts à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture, publicité d'un extrait au *Journal Officiel* (formalité inutile et coûteuse), tenue de Conseils d'administration et d'Assemblées générales. Pour l'enregistrement on peut espérer que la dispense édictée en faveur des coopératives de motoculture proprement dites par l'art. 18 de la loi du 31 juillet 1949 sera étendue à ces associations qui ne peuvent être des coopératives proprement dites, mais ce ne sera qu'une faveur précaire, les associations de la loi de 1901 étant en principe soumises au droit fixe d'enregistrement.

L'article 815 du Code civil. — La formule juridique la plus simple, dégagée de toutes ces complications de fonds et de forme, me paraît résider dans le vieux pacte d'indivision prévu par l'article 815 du Code civil. C'est lui que dans ma région du Sud-Ouest, j'ai tenté d'exhumer de ses cendres pour l'adapter à cette situation nouvelle : simple entente entre voisins, abstraction faite de tout concept juridique de société ou d'association proprement dite.

Trois voisins par exemple achètent en commun un tracteur, paient le prix à raison de un tiers chacun, ou par fractions inégales s'ils le préfèrent. Ils conviennent de rester dans l'indivision comme le permet l'article 815 du Code civil. Ce texte en effet, après avoir posé le principe classique que nul n'est tenu de rester dans l'indivision, permet aussitôt dans son 2e alinéa le pacte d'indivision, mais en précisant que cette convention ne peut être d'une durée supérieure à cinq ans, cette convention étant toutefois renouvelable entre les intéressés au bout de cinq ans.

Le principe étant ainsi énoncé : validité d'un pacte d'indivision de cinq ans renouvelable au bout de chaque période quinquennale, voyons les modalités d'application : à l'origine du groupement, pendant sa durée, à sa dissolution.

Les modalités du pacte d'indivision. — A l'origine, le pacte d'indivision se présente en la forme sous un aspect aussi simple que possible. Point n'est besoin d'établir une Convention enregistrée, un simple échange de lettres constatant l'accord des intéressés sur les modalités essentielles suffit. L'un des co-indivisaires écrit aux autres une lettre indiquant ces modalités, les autres lui répondent pas une lettre d'acceptation, ainsi aucune formalité d'enregistrement, aucune formalité de publicité, de là une grande simplicité en regard des formules société ou association (1).

Pendant la durée du groupement le pacte d'indivision règlera le tour d'utilisation du tracteur, la répartition des frais et charges. Les dépenses de carburant seront en principe supportées proportionnellement au temps d'utilisation par chacun, les autres frais et charges seront supportés par chacun proportionnellement à sa part dans le prix d'acquisition. Mais bien entendu la convention des parties demeure libre de tracer d'autres modalités.

A l'expiration de la période de cinq ans prévue par l'article 815, 2e alinéa du Code civil, comme le terme limite du pacte d'indivision, sauf convention de renouvellement entre les intéressés pour une nouvelle période de cinq ans, les co-indivisaires devront tout d'abord se prononcer sur la cessation de l'indivision ou sa reconduction.

Au cas de reconduction, application des règles de gestion tracées à la convention première, telles que nous venons de les résumer, sous réserve des modifications de détail que les intéressés s'accorderaient à y insérer.

Au cas de cessation de l'indivision soit au cours d'une période quinquennale, soit à l'expiration de cette période, comment régler les droits de chacun ? Le pacte originaire a dû le prévoir. Nous croyons que ces prévisions peuvent se ramener à trois hypothèses essentielles :

— au cas où l'un des co-indiviseurs se retirerait pour quelque cause que ce soit avant l'expiration des 5 ans, les autres continuant l'exploitation, toute indemnisation serait reportée à l'expiration des 5 ans et cette indemnité serait égale à sa part dans le prix d'achat diminué de x p. 100 par an. Ce coefficient d'amortissement pourrait être par exemple de 10 p. 100 pour les outillages d'usure rapide, de 5 p. 100 pour les outillages de longue durée. Cette indemnité serait payée par les co-indivisaires demeurés propriétaires du tracteur, ainsi pas de risque de cessation prématurée ou

(1) L'article 152 du décret du 9 décembre 1948, portant réforme fiscale (*J. O.* 1er janvier 1949) implique dispense d'enregistrement pour les conventions de ce genre.

d'indemnisation arbitraire, l'indemnisation étant reportée à l'expiration de la période quinquennale et étant forfaitaire ;

— si, à l'expiration du délai de cinq ans, aucun des co-indivisaires ne voulait demeurer propriétaire du tracteur il serait vendu (préciser dans le pacte originaire si cette vente aurait lieu à l'amiable ou aux enchères), et le prix serait partagé entre tous les indivisaires ;

— si au contraire à l'expiration du délai de cinq ans, plusieurs co-indivisaires demandaient chacun à se voir attribuer la propriété exclusive du tracteur, l'attributaire serait désigné par tirage au sort. L'attributaire exclusif ainsi désigné par tirage au sort indemniserait les autres indivisaires selon la formule précitée, remboursement de leur part dans le prix d'achat diminué de x p. 100 par an, à moins que le pacte originaire n'ait préféré prévoir l'indemnisation à dire d'expert.

Telle est l'adaptation possible à une situation économique et technique des plus nouvelles, celle des groupements entre voisins dans la motoculture, en dehors des cadres juridiques classiques mais rigides : société, association, d'une formule très souple extraite des vieux textes du Code civil.

« Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques. »

NOUVELLE MÉTHODE DE GREFFAGE ET DE RACINAGE

(*Note présentée par* **M. Louis Roger**)

M. Henriot. — L'Académie me permettra, au début de cette courte note que j'ai l'honneur de lui soumettre, d'évoquer la mémoire de mon regretté Maître P. Viala, à l'enseignement de qui nous devons cette inestimable largeur de vues exempte des routines et des préjugés fréquents en affaires viticoles.

Doté du lourd privilège de détenir parmi les grands crus de champagne le plus important domaine privé, je suis heureux de résumer ici les résultats concluants qui viennent d'y être obtenus d'emblée et qui apportent le remède immédiat au manque de bois à greffer.

Un jeune observateur non viticulteur, M. Dutrieux, me rapporta les remarques qu'il eut l'occasion de faire au cours de périgrinations d'après-guerre en Allemagne. J'en saisis sur l'heure l'intérêt ; ma longue et journalière pratique de la viticulture, de l'arboriculture fruitière et de la sylviculture m'en fit tenter la réalisation empirique sur une importante échelle.

Je dois à l'intelligente habileté de M. Rocourt, directeur de mes vignobles, l'heureuse réussite de cette importante tentative.

Il s'agit d'une nouvelle méthode de greffage et racinage.

On sait qu'actuellement les greffes stratifiées en caisses en avril opèrent leur soudure en chambre chaude.

Aussitôt le cambium de soudure suffisamment développé, elles sont transplantées courant mai en pépinières. La, au cours de l'été, le racinage se développe avec un succès incertain, le plus souvent décevant. La reprise oscille entre 40 p. 100, chiffre de 1948 rarement atteint, et 12 p. 100 seulement comme en 1949, ce qui a entravé les plantations projetées pour 1950.

En résumé chaque année sont gâchés au moins 60 p. 100 et parfois 85 p. 100 du métrage des bois à greffer si coûteux, et dont la production dans ces conditions est déficitaire.

L'intérêt des résultats que je viens d'obtenir est si important pour la Champagne, que j'ai tenu à les faire connaître ici sans retard.

L'opération comprend 3 stades :

1° Greffage habituel plus précoce et soudure en chambre tiède seulement, sans arrosage contrairement à l'usage. Toutes ces mesures nouvelles ont en vue de conserver intactes les réserves nutritives du bois. Le cambium, très régulièrement formé, fut jugé convenable après trois semaines.

Réussite de cette première opération 100 p. 100.

2° Le racinage s'obtient par plantation de la bouture soudée dans un récipient temporaire placé dans des coffres spécialement construits pour chauffer électriquement le talon à raciner.

La terre artificielle est un mélange approprié et tamisé de sable et de tourbe.

Ce 2e stade exige un soin vigilant, notamment pour anéantir à la mise sous chassis l'apparition immédiate et généralisée de la moisissure au moyen de savon noir et pour prévenir le mildiou par une bouillie au cuivre à faible dosage. L'expérience acquise en arboriculture fruitière me fut ici d'un grand secours.

Nous avons choisi pour l'expérience 2 porte-greffes particulièrement difficiles à raciner : 420 A et 161.49.

La réussite est totale également.

3° Après cinq semaines, chaque plant, abondamment raciné et bien développé, contenu dans son récipient, partiellement décomposé déjà, est transplanté directement dans la vigne à son emplacement définitif.

Les 4.800 greffes de Chardonnay sur 161.49 et 420 A faites en février, viennent d'être ainsi mises définitivement en place autour du 1er juin dans une parcelle de 75 ares, qui faute de plants aurait attendu 1951 pour être reconstituée.

En raison de la rusticité des jeunes plants, progressivement aguerris en chassis dont le vitrage a été enlevé chaque fois que le temps l'a permis dans les trois dernières semaines ; et en raison de la saison favorable à partir de juin, ce dernier stade pour des plants aussi vigoureusement racinés ne peut plus comporter d'aléas.

La suite montrera si cette nouvelle méthode d'installation directement sur place a d'heureuses conséquences sur la longévité ; mes essais en arboriculture fruitière dans mes vergers d'Auvergne le font présager.

Le parfait rendement réduira des 4/5 le nombre des greffes à faire chaque année ; il permettra par suite, comme pour les arbres fruitiers, l'emploi du mastic liquide pour protéger avant cicatrisation la blessure de la greffe contre les pénétrations microbiennes ou de virus.

La résistance à la redoutable dégénérescence ne pourra qu'y gagner.

Je vais augmenter l'étendue de mes chassis chauffés en sorte de suffire aux besoins annuels de mon domaine.

Le nombre de greffes qu'il me faudra réaliser par cette nouvelle méthode tombera de 120.000 à 25.000.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1950

SÉANCE SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES

Présidence de M. VALAY, *Ministre de l'Agriculture*

M. Louis Tardy, *Président de l'Académie d'Agriculture.*

Monsieur le Ministre,

il est particulièrement agréable au Président de l'Académie d'Agriculture de vous accueillir et de vous remercier de l'honneur que vous faites à notre Compagnie en venant, fidèle à la tradition, présider la Séance solennelle annuelle, au cours de laquelle sont proclamées les récompenses qu'elle a attribuées.

En vous recevant, l'Académie n'accomplit pas seulement un acte de respectueuse courtoisie, elle continue à remplir le rôle que lui assigne son statut. Elle a, avant tout, une mission d'études ; mais elle ne doit pas rester enfermée dans une tour d'ivoire, et elle a également pour objet d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Le meilleur moyen, à cet effet, n'est-il donc pas de se tenir en contact avec celui-là même qui a la responsabilité de la politique agricole de notre pays et la charge très lourde d'essayer de résoudre les problèmes de plus en plus nombreux et délicats qui se posent dans le domaine de l'économie rurale ?

Après le cataclysme qui s'est abattu à nouveau sur la France, et dont les conséquences se feront sentir longtemps dans un pays qui n'était pas encore complètement remis des ravages de la guerre 1914-1918, une grande partie de l'économie était à restaurer. Dans le domaine agricole, en particulier, les tâches sont immenses, car il ne s'agit pas seulement de reconstituer ce qui existait mais aussi de rénover, de moderniser et d'équiper.

La France comprend surtout des petites et moyennes exploitations et nos populations paysannes étaient restées peut-être un peu trop traditionalistes. Leur prudence bien connue, leur méfiance, parfois justifiée, pas toujours bien comprise, leur esprit même d'économie et d'épargne, enfin l'insuffisance de notre enseignement agricole, qui ne touche qu'une élite, les avaient un peu trop figés dans des méthodes périmées, avec un outillage, des installations et un habitat qui ne répondent plus aux besoins d'une agriculture moderne.

Au cours d'une vie déjà assez longue, j'ai été heureux de donner ma collaboration aux hommes d'Etat éminents de la Troisième République : Jules Méline, Albert Viger, Etienne Clémentel et Fernand David, pour ne parler que des disparus, qui ont fait voter et promulguer les principales lois relatives aux Associations agricoles. Je suis heureux d'avoir pu contribuer aussi à la création et au développement de ces associations.

J'ai pu constater ainsi combien l'état d'esprit des paysans a évolué depuis un demi-siècle. Les agriculteurs ont bien compris, maintenant, qu'ils ne peuvent plus rester isolés. Après s'être constitués en Syndicats pour la défense de leurs intérêts professionnels, ils se sont réunis en coopératives pour l'achat en commun des produits nécessaires à l'exploitation, pour la vente et la transformation de leurs récoltes et pour effectuer certains travaux. Ils se sont même groupés pour se garantir mutuellement contre les risques de toutes sortes auxquels ils sont exposés, eux, leur famille et leurs biens. Ils ont reconnu enfin la nécessité de créer des coopératives spéciales pour déposer leurs disponibilités et se procurer, dans les meilleures conditions possibles, le crédit dont ils ont besoin.

Sous l'influence des associations agricoles la mentalité paysanne s'est modifiée et ces groupements, dans les régions où ils se sont le plus développés, avec le concours des fonctionnaires compétents et dévoués, mais trop peu nombreux du Ministère de l'Agriculture, ont provoqué une certaine transformation des conditions de notre production agricole. Toutefois, dans l'ensemble du pays, l'évolution a été loin d'être générale.

Ce retard dans la transformation de notre économie rurale n'est d'ailleurs pas uniquement imputable aux agriculteurs car il faut bien avouer que l'équipement public a été un peu trop délaissé.

Quoi qu'il en soit, pendant la guerre et l'occupation, notre agriculture s'est efforcée, dans des conditions souvent difficiles, d'assurer, tant bien que mal, le ravitaillement de la Nation ; mais elle ne l'a fait qu'avec des terres de plus en plus épuisées et des moyens de production réduits.

Les femmes des cultivateurs ont encore montré, comme en 1914-1918, un courage admirable, en remplaçant leurs maris ou leurs enfants tués, blessés, prisonniers ou emmenés dans des camps de concentration.

Reconnaissons d'ailleurs que, si les terres de notre pays n'ont pas reçu les engrais et le fumier nécessaire, la terre a été cependant mieux conservée que celle de certains pays étrangers, où l'on a cherché à en tirer le maximum, sans se préoccuper de la conservation du sol pour de futures cultures. On s'est toujours efforcé en France de cultiver en « bon père de famille ».

Après la Libération, la restauration et la modernisation de l'agriculture indispensables au rétablissement, puis à l'expansion de notre production agricole, ont posé, avant tout, le problème de son équipement. Les divers Ministres de l'Agriculture qui se sont succédés se sont efforcés avec persévérance de le résoudre dans le cadre prévu par la Plan Monnet et, vous-même, Monsieur le Ministre, avec le très distingué Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, vous y avez apporté tous vos soins.

Comme dans les autres branches de notre économie, c'est en grande partie grâce aux ressources provenant de l'aide américaine que cette modernisation a été rendue possible dans un délai relativement court et, déjà, les résultats obtenus sont importants. Les efforts ont surtout porté sur l'électrification des campagnes et les adductions d'eau, au sujet desquelles l'équipement de nos campagnes était beaucoup moins avancé que pour l'électrification. La sécheresse de l'été dernier, pendant lequel on a payé, dans certains villages, 4 à 5 francs le litre d'eau, a bien montré l'importance particulière de cette dernière amélioration.

Le développement et l'équipement des coopératives agricoles a été poursuivi, qu'il s'agisse de laiteries, de silos, de coopératives fruitières et légumières, d'installations frigorifiques parfois réalisées par des coopératives agricoles.

Il y a encore, dans le domaine de ce qu'on appelle de « la chaîne frigorifique » un effort considérable à poursuivre dans l'intérêt des agriculteurs et du pays tout entier. Il devrait être accompli, de préférence, avec des Coopératives ou des Collectivités publiques.

Enfin, le remembrement des communes rurales a été intensifié. Il doit l'être davantage encore, le remembrement étant aussi une des améliorations agricoles les plus urgentes à réaliser.

L'équipement individuel des agriculteurs eux-mêmes n'est pas moins nécessaire, notamment en ce qui concerne l'outillage, à condition d'être judicieusement réalisé. Il s'est largement développé.

Les résultats d'un tel effort ne se sont pas fait attendre et la plupart de nos grandes productions : céréales, betteraves, pommes de terre, viande, produits laitiers, ont donné des rendements égaux ou supérieurs à ceux de 1939.

La production viticole va sans doute aussi très prochainement atteindre le niveau d'avant-guerre.

Mais cette expansion de la production agricole, qui est le but recherché,

pose le problème des débouchés, ainsi que celui des prix payés aux producteurs et des prix payés par les consommateurs, dont l'écart est trop considérable. La disparité des prix agricoles et des prix industriels est aussi, plus que jamais, d'actualité.

Il ne s'agit pas, en effet, seulement de produire, il faut également trouver des débouchés à la production, à des prix qui assurent aux agriculteurs une rémunération équitable de leur travail et de leurs capitaux. On m'a signalé, hier, que, près de Paris, on avait dû renoncer à récolter des petits pois, dont le prix de vente, sur place, n'aurait pas couvert les frais de récolte.

On sait que la consommation intérieure des produits agricoles ne peut pas avoir une élasticité comparable à celle des produits industriels. Dans le cas où les prix sont libres, il suffit d'excédents de récolte relativement faibles pour provoquer une forte baisse des cours, surtout s'ils sont jetés brusquement sur le marché.

Il est donc nécessaire d'une part de régulariser, dans le temps, la vente à l'intérieur du pays et le principal moyen, lorsque cela est possible, notamment pour des productions saisonnières variables comme les produits laitiers, c'est le stockage. D'autre part, il faut trouver des débouchés extérieurs et exporter; mais, pour cela il faut que les prix de revient ne soient pas trop élevés.

Un stockage rationnel, rendu possible par des mesures de financement et combiné éventuellement avec une exportation, peut éviter de trop grandes fluctuations des cours qui ont lieu presque toujours au détriment des agriculteurs aussi bien que des consommateurs et réaliser une certaine stabilité des cours à un niveau équitable.

Il faut espérer que les dispositions prises en ce sens pour le beurre, dans le cadre de la législation sur la lettre d'agrément donneront d'heureux résultats.

Les coopératives laitières qui effectuent le stockage en frigorifique seront aidées par le Crédit agricole. Elles ont d'ailleurs constitué entre elles une société de caution mutuelle pour faciliter ces opérations en garantissant leurs emprunts.

Les mesures adoptées en ce qui concerne le vin, avec institution de ce que l'on a appelé un prix plafond et un prix plancher, visent aussi à une stabilisation des prix en faisant varier les déblocages suivant le niveau des prix et en utilisant, au besoin, l'importation en cas de hausse trop accentuée.

Certes, les Français et particulièrement les cultivateurs sont opposés à des règlementations parfois compliquées et abusives ; mais les agriculteurs groupés sont-ils en mesure de remédier, seuls, à ces difficultés et soutenir la concurrence de pays pratiquant parfois du « dumping » si l'Etat ne vient pas à leur aide ?

L'exportation est indispensable, aussi bien pour les produits agricoles dits « de base » : céréales, viande, produits laitiers, etc., que pour ceux de qualité qui représentent l'exportation agricole traditionnelle de notre pays : vins, eaux-de-vie et qui ont fait, en partie, la renommée de la France.

Le développement des exportations agricoles se trouve aussi conditionné à la fois par une politique d'accords commerciaux avec les pays étrangers, ce qui rentre dans les attributions du Gouvernement, par la diminution des prix de revient de nos produits agricoles.

Les méthodes culturales doivent donc être aussi améliorées et cette œuvre de vulgarisation est, à la fois, la tâche du Ministère de l'Agriculture et des groupements professionnels. Un système d'accords avec des pays qui ont une agriculture complémentaire et qui sont importateurs, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, doit assurer des débouchés à notre production agricole.

En prévenant une mévente et un avilissement des prix, cette expor-

tation peut aider aussi à rétablir l'équilibre de notre balance des comptes qui s'est améliorée, mais qui est encore déficitaire.

Elle doit contribuer à l'accroissement de valeur de notre monnaie, déjà sensiblement relevée par rapport à l'or, et par suite à l'amélioration de notre situation financière.

Elle peut montrer une fois de plus que la prospérité de la France dépend, dans une large mesure, de la prospérité de son agriculture.

Les problèmes économiques et en particulier les problèmes agricoles ne peuvent plus être considérés sur le seul plan national. Leur solution exige, non seulement des ententes entre nations, mais des contacts de plus en plus étroits et fréquents entre producteurs. C'est ce qu'ont pensé les agriculteurs des différents pays lorsqu'ils ont fondé la Confédération européenne de l'Agriculture et la Fédération internationale des producteurs agricoles.

Ce ne sont pas seulement les problèmes économiques qui doivent retenir notre attention dans la situation présente de notre agriculture ; des problèmes sociaux qui ont d'ailleurs des liens étroits avec les premiers, ne cessent de se poser.

Ainsi, la politique en faveur de l'accession à la petite propriété rurale, poursuivie avec succès par le Crédit agricole depuis plus de quarante ans, doit nécessairement être complétée par la sauvegarde des intérêts essentiels de l'exploitation familiale que représente cette petite propriété et qui est celle de la majorité de nos agriculteurs. Sous peine de végéter et de disparaître peu à peu, il faut que cette exploitation familiale s'adapte aux techniques nouvelles et que tout soit mis en œuvre pour lui faciliter cette adaptation.

Il faut donc encourager particulièrement le développement de la Coopération, comme vous l'avez bien indiqué, Monsieur le Ministre, au Congrès tenu récemment à Reims par la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération agricoles.

Les questions qui intéressent les jeunes présentent également un caractère d'urgence, qu'il s'agisse de l'enseignement agricole, de l'orientation professionnelle, de l'installation sur un domaine ou encore de l'habitat rural.

Celle de l'aide aux jeunes ménages en vue de leur installation agricole, comme celle de l'habitat rural, méritent notamment de retenir l'attention, car elles intéressent l'avenir de notre agriculture en assurant le maintien à la terre de ceux qui ont le plus tendance à la quitter, faute de ressources nécessaires à cette installation.

Cette aide leur est apportée par le Crédit agricole mutuel qui, en application de la loi du 24 mai 1946, leur a consenti plus de 5 milliards de francs de prêts à moyen terme à des conditions avantageuses, avec d'importantes bonifications à chaque naissance d'enfants.

Dans son ensemble, notre habitat rural est en effet souvent vétuste, sans confort, et parfois dépourvu des conditions d'hygiène les plus élémentaires. On ne saurait reprocher aux jeunes ruraux de ne plus s'en contenter et il est nécessaire de les aider encore davantage à cet égard.

La crise de l'habitat rural est moins aiguë et moins spectaculaire que celle de l'habitat urbain. Elle est aussi différente ; elle résulte moins de la pénurie que de la médiocrité des logements. Mais elle est plus insidieuse, car elle se résoud sans bruit, par le départ de ceux qui occupaient ces logis insuffisants ou délabrés, en sorte qu'elle vide la campagne de ses éléments les plus dynamiques et contribue à aggraver encore la crise de l'habitat urbain.

Le redressement de notre agriculture et son perfectionnement déjà en partie réalisés aurait été beaucoup plus long et plus difficile sans le concours des institutions de crédit, de mutualité et de coopération agri-

coles dont les plus anciennes ont déjà plus de 50 ans. Leur ensemble forme un faisceau solide de groupements animés du même esprit, avec une organisation basée sur les mêmes principes, mettant en valeur la personne humaine et la notion d'intérêt général.

Vous avez souligné, avec raison, Monsieur le Ministre, le rôle important de ces institutions à la tribune du Parlement comme au récent Congrès de Reims de la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération agricoles. Vous avez dit que la Mutualité, la Coopération, le Crédit agricole sont entre les mains de l'agriculture de puissants éléments de travail et d'action pour tout ce qui concerne les problèmes économiques, et, on peut l'affirmer certainement aussi, pour résoudre les problèmes sociaux.

Si nos Associations agricoles contribuent puissamment à accroître la production agricole, à vendre en les transformant s'il y a lieu, des produits de qualité, à diminuer les prix de revient et à trouver de nouveaux débouchés, elles permettent par conséquent aux cultivateurs de rester attachés à la terre de France en se garantissant mutuellement contre les risques de toutes sortes auxquels ils sont exposés.

Nos institutions n'ont en effet pas seulement un rôle économique à remplir,mais elles ont aussi un rôle social et un rôle moral. Elles sont une merveilleuse école d'éducation civique et morale.

Elles apprennent aux hommes qui les gèrent à être des administrateurs prudents, impartiaux, faisant abstraction des questions de race, de religion, de politique.

Les associés arrivent ainsi à mieux se comprendre et, par suite, à mieux s'aimer et à s'unir davantage.

Ils élargissent, alors, bien vite leurs horizons; ils ne s'intéressent plus seulement à des intérêts particuliers, uniquement professionnels; mais à l'intérêt général du pays tout entier.

Je crois que l'on peut dire que l'un de ces groupements agricoles à la création et au développement duquel je me suis particulièrement attaché, le Crédit agricole (qui est lui-même une organisation coopérative et mutuelle) représente une des plus grandes forces de l'agriculture. Il suffit, pour s'en rendre compte, de constater que l'ensemble du capital social et des réserves des caisses atteint près de 3 milliards de francs, dépassant par suite ceux des banques nationalisées les plus importantes.

Après avoir assuré l'essor des autres institutions de mutualité et de coopération agricoles et de leurs unions qui, sans lui, n'auraient pu prendre le même développement, il est devenu le véritable établissement bancaire des agriculteurs et de leurs groupements. Le montant total de ses prêts en cours dépasse 128 milliards de francs et le solde du total des dépôts de fonds dans les Caisses régionales et des bons à cinq ans émis par la Caisse nationale de Crédit agricole 92 milliards de francs. Le Crédit agricole joue, vous le savez, un rôle essentiel dans le financement de l'équipement rural et de la commercialisation des grands produits agricoles. Dans la période actuelle de contraction des trésoreries de nos agriculteurs et de leurs groupements, due à la baisse des prix de vente des produids agricoles, il fournit les crédits qui permettent aux producteurs d'attendre une amélioration de la situation et d'obtenir une réduction des prix de revient et, par conséquent, une meilleure rentabilité de leurs exploitations.

La nécessité d'une action commune des agriculteurs des différents pays dans le domaine du Crédit agricole s'était fait sentir bien avant la guerre. Elle est devenue maintenant plus impérieuse.

Pendant vingt ans, le Centre international de Crédit agricole institué près de la Fédération internationale des techniciens agricoles, a tenu ses assises dans toutes les capitales d'Europe. Il vient d'être transformé en Confédération internationale du Crédit agricole que j'ai eu l'honneur de présider à Zurich, au mois de mai dernier. Cette réunion a examiné l'organisation du Crédit agricole dans les principaux pays d'Europe. Parmi

les questions étudiées, celles du soutien des prix agricoles dans ses rapports avec les institutions de Crédit agricole et l'insuffisance générale des ressources pour les crédits d'investissements a particulièrement retenu l'attention.

On peut affirmer que le concours des institutions de Crédit, de Mutualité et de Coopération agricoles est devenu indispensable pour résoudre la plupart des problèmes agricoles qui se posent à l'heure actuelle. Sans elles, non seulement l'exploitation familiale ne pourrait se maintenir dans le grand courant de transformations économiques et techniques de la production agricole, mais la prospérité même de notre agriculture tout entière ne saurait être assurée.

Si l'union des agriculteurs est nécessaire pour la prospérité des associations agricoles et de l'agriculture, elle est aussi indispensable dans les circonstances actuelles dans lesquelles se trouvent placées l'Europe et le Monde.

Bien plus, c'est l'entente de tous les Français qui doit être réalisée, comme elle l'a toujours été aux heures tragiques de notre histoire.

J'ai rappelé à la séance d'installation du Bureau de l'Académie d'Agriculture pour 1950 et, dans diverses autres réunions, les appels faits à ce sujet, par toutes les autorités religieuses et par le Président de la République, M. Vincent Auriol.

En relisant les *Comptes rendus des travaux de l'Académie d'Agriculture*, j'ai retrouvé aussi un appel analogue fait à sa séance solennelle du 5 mars 1917 par Etienne Clémentel, alors Ministre de l'Agriculture et du Commerce, auquel le Crédit et la Coopération agricoles doivent beaucoup.

Je crois, en terminant, devoir m'inspirer des principales idées émises alors par le Président Clémentel et qui sont toujours vraies.

Notre ambition commune doit être de préparer l'œuvre de régénération de l'Agriculture française, l'œuvre d'adaptation de tous ses moyens aux nécessités des temps nouveaux.

Pour atteindre ce but, il faut faire litière de toutes les rivalités de doctrine ou d'école. Il faut abandonner tout esprit de particularisme et de division et n'avoir qu'une seule commune passion : l'ardent amour de la Patrie !

Travaillons donc, tous ensemble, à développer l'action coopérative et mutualiste, resserrons les liens de solidarité entre les individus comme entre les peuples, et efforçons-nous d'assurer la prospérité de l'agriculture, l'avenir de la France et la paix du monde.

Discours de **M. G. Valay**, *Ministre de l'Agriculture*

M. G. Valay. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais vous dire, tout d'abord, le plaisir extrême que j'ai à siéger avec votre savante compagnie et à présider cette assemblée solennelle de l'Académie d'Agriculture qui rassemble les personnalités les plus éminentes du monde agricole.

Le mode même de votre recrutement, cette cooptation par laquelle vous présidez à l'élection de vos propres membres, assure à cette Académie un recrutement de choix, et j'ai sous les yeux les personnalités les plus éminentes de ce monde agricole que j'ai, pendant quelques mois, essayé de conduire tant bien que mal, autant qu'il était en mon pouvoir, plutôt bien que mal, vers un avenir qui demeure sans doute comme tous les avenirs, incertain, mais qui m'apparaît tout de même, malgré les dangers, plein de promesses.

Vous avez dit, Monsieur le Président, avec cette universalité de connaissances qui caractérise votre esprit, tout ce qu'il y avait à dire sur l'ensemble des problèmes qui se posent à l'agriculture contemporaine.

Des techniques de la production aux nécessités de l'exportation, jusqu'à l'installation des jeunes, aux migrations rurales et à la nécessité dans laquelle l'Agriculture est de se donner, elle aussi, un habitat meilleur, vous avez tracé un tableau extrêmement complet de toutes les questions qui se posent à l'Agriculture.

Je ne voudrais pas reprendre, à mon tour, Monsieur le Président, et après vous, cet exposé général, mais vous me permettrez, si vous le voulez bien, avec cette simplicité de ton, cette absence de toute préoccupation oratoire dont je ne me suis jamais départi, lorsque je me trouve en présence des agriculteurs et de leurs représentants qualifiés, de souligner quelques-unes des idées que vous avez évoquées et de faire, devant vous, qui représentez l'élite du monde rural de ce pays, un bref résumé d'une activité que, pendant bientôt deux ans et demi, mon prédécesseur et moi-même avons essayé de conduire, en pleine union avec les gouvernements successifs, à la rue de Varenne.

Je ne voudrais pas donner à cet exposé l'allure d'un testament politique, peut-être prématuré, mais il demeure tout de même utile de vous dire très simplement comment il nous a semblé que devait s'orienter la politique agricole de notre pays.

Nous avons voulu tout d'abord, de façon délibérée, avec, au départ, cette puissance de dynamisme qui a caractérisé l'action de M. Pflimlim, jeter l'Agriculture dans une grande aventure. Nous lui avons dit : si vous voulez vivre, si vous voulez progresser, si vous voulez rentrer dans le jeu du progrès, il faut que vous fassiez courageusement, et à vos risques, un effort considérable dans le sens de l'expansion de votre production ; amélioration des techniques, perfectionnement des méthodes culturales, des sélections du cheptel.. tout doit être mis en œuvre pour vous permettre d'augmenter la production en améliorant votre qualité, en diminuant, dans toute la mesure du possible, vos prix de revient. Cette voie est la seule qui place devant vous un avenir intéressant. Si vous vous repliez sur vous-même, et si votre seul désir est de vivre douillettement, chichement à l'abri de barrières économiques et de barrières douanières, vous êtes perdus !

Vous avez de nouveaux devoirs après cette guerre qui a si profondément bouleversé l'économie, non seulement de la France, mais de l'Europe et du monde ! Vous avez un devoir national qui est de contribuer à mettre en œuvre cette richesse incomparable que représente le sol français de manière, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, à améliorer notre balance commerciale ! Vous avez un devoir européen qui consiste à mettre à la disposition des nations de l'Europe surpeuplés, concentrées dans un espace vital trop étroit, surindustrialisées par ailleurs, ces biens primaires que sont les denrées alimentaires de base que, traditionnellement, naturellement, vous produisez avec une perfection et une facilité plus grande : les céréales, le lait, la viande !

Et lorsque nous avons dit cela aux Agriculteurs, il est apparu à certains autres éléments de la vie économique du pays que notre ambition était de faire à l'Agriculture française je ne sais quel sort paisible, de lui garantir je ne sais quels avantages, de lui donner je ne sais quels privilèges !

Or, chaque fois que je suis au contact de milieux non agricoles, je m'empresse de dire qu'il n'en est rien. La voie dans laquelle nous avons engagé l'agriculture française est pour elle une voie périlleuse ! C'est une voie périlleuse parce que, au bout de cet effort technique, au bout de ces investissements onéreux, il y avait, dans l'immédiat et la chose n'a pas manqué de se produire, le danger d'une surabondance, génératrice de baisse des prix !

L'agriculture a compris le langage austère, le langage ferme, le langage en quelque sorte héroïque que nous lui tenions, et partout, à travers le pays, les efforts se sont multipliés.

De mon passage au Ministère de l'Agriculture, l'enseignement le

plus précieux que j'ai recueilli a été celui que j'ai rassemblé au cours de mes déplacements ministériels presque hebdomadaires, et parfois bihebdomadaires. J'ai rencontré partout, dans toutes les régions céréalières, viticoles, laitières, dans tous les départements les plus riches, les plus pauvres, des hommes pleinement conscients de leur responsabilité, ayant parfaitement compris que l'aventure dans laquelle l'agriculture française se trouvait engagée était une aventure décisive. J'ai été frappé partout par l'énorme somme d'efforts qui se trouvait mise en œuvre : effort technique orienté vers l'amélioration des sols, vers la meilleure utilisation des herbages, vers le rendement..., effort d'équipement, coopératif surtout ! Rien n'a été négligé ! Des sommes considérables ont été investies pour aboutir à ce but que nous avions donné à l'agriculture française : améliorer la qualité, améliorer son équipement afin de produire davantage et moins cher !

Je l'ai dit à Reims, vous avez bien voulu le répéter, Monsieur le Président et je n'y reviendrai pas : Parmi les instruments dont l'agriculture a pu disposer, ces admirables instruments forgés par la plupart d'entre vous, Messieurs, et dont vous avez fait don à l'agriculture, la coopération et le crédit ont été les meilleurs et les plus efficaces.

Mais le danger couru s'est manifesté. L'abondance retrouvée a entraîné, dans bien des secteurs, une baisse dangereuse des prix, et le devoir du gouvernement a été alors, à l'intérieur de nos propres marchés, de soutenir les cours agricoles et de trouver à cette production accrue et améliorée des débouchés extérieurs.

C'est à ce double devoir, qui nous a paru essentiel, que nous nous sommes tout particulièrement attachés.

Comment donner à l'agriculture française, pour lui permettre cet effort d'expansion, ce minimum de sécurité qui lui était indispensable ? On a utilisé d'abord, et on utilise encore le système de la garantie des prix. Mais il est assez vite apparu que cette garantie des prix, pleinement satisfaisante au moment où il s'agissait surtout de développer la production, apparaissait parfois mal adaptée et insuffisante à donner aux cultivateurs la garantie réelle des prix théoriquement garantis car les nécessités budgétaires réduites de notre nation ne permettaient pas toujours d'assurer efficacement et réellement la garantie promise.

C'est pourquoi, à cette politique de garantie des prix, peu à peu, s'est substituée une politique de soutien des marchés. C'est dans ce sens que nous avons pour les grands secteurs de notre économie, organisé ce fameux plan Bonave qui a assuré, au marché du vin, cette année, une stabilité exceptionnelle ; que nous avons organisé pour le lait, dont le marché était spécialement menacé à cause de l'abondance que tout le monde prévoyait, ce système de stockage qui a été long à obtenir, que nous sommes arrivés tout de même à mettre en œuvre et qui a donné des résultats parfaitement satisfaisants, puisque, au moment où nous nous trouvons, période où le danger le plus menaçant est passé, nous pouvons constater que la période la plus dangereuse a été franchie sans trop de « casse », sans que les prix dont nous avions dit aux cultivateurs que nous les leur garantissions, soient descendus au delà de ce qui était supportable.

Quant aux exportations, nous avons également multiplié nos efforts pour ouvrir à l'agriculture française des débouchés nouveaux. Marché anglais, marché allemand surtout ont été largement ouverts à notre production. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, j'aurais pu les apporter. Dès l'année 1949 et en 1950, le volume de l'exportation a pris des proportions considérables, pour le blé en particulier, pour lequel nous n'avions jamais été gros exportateurs. Nous avons, cette première année même où nous nous étions placés sur le marché mondial comme exportateurs de blé, dépassé tous les plafonds antérieurs d'exportation, et nos possibilités d'exportation ont été telles, malgré la disparité des prix que nous redoutions, que nous en sommes aujourd'hui contraints à refuser des contrats

d'exportation afin de ne pas courir certains dangers de soudure, étant donné l'incertitude actuelle qui pèse encore sur notre récolte.

C'est vous dire que des résultats considérables ont été acquis et que si ces résultats ont été acquis dès cette première année, c'est qu'il existe des perspectives beaucoup plus abondantes et beaucoup plus importantes pour les années à venir.

Tout ce qui a été fait jusqu'ici l'a été dans le cadre des accords bilatéraux. Nous voudrions aller beaucoup plus loin. Nous pensons qu'une véritable stabilité pour les prix agricoles ne peut être obtenue que sur un marché élargi et nous voudrions constituer un marché agricole européen dans lequel chaque nation garderait une certaine indépendance. Il ne s'agit pas, dans l'immédiat, comme sur le plan du pool charbon-acier, de mettre en commun et de gérer en commun une ressource commune. Chaque pays garderait son indépendance en ce qui concerne sa propre production, mais il serait entendu entre nations productrices et entre nations utilisatrices de produits agricoles, qu'avant que cette communauté européenne recourt à des importations venues de la zone dollar, toutes les disponibilités intérieures à ce groupe auraient été préalablement épuisées. Il serait également entendu que lorsque ce groupe se trouverait exportateur de certaines denrées, au lieu d'affronter le marché étranger en ordre dispersé et de se soumettre, par conséquent, à toutes les surenchères d'un acheteur trop favorisé, nous aborderions au contraire ces marchés extérieurs, sous forme d'un front uni, de manière à obtenir des acheteurs que nous solliciterions ensemble, des conditions meilleures.

Nous voudrions également que, dans ce marché agricole européen, une politique commune d'investissements et de production lût conduite de manière à ce que, selon ses penchants naturels, selon ses possibilités fondamentales chaque nation se spécialise, en quelque sorte, dans telle ou telle production, et que, ce faisant, la richesse de la communauté européenne s'accroisse dans l'accroissement de la richesse de chacune des nations participantes à cet accord.

C'est dans ce sens que nous travaillons dans l'immédiat. Je m'étais même proposé de déposer, devant le Conseil des Ministres, cette semaine, un projet d'organisation de ce marché européen demandant au gouvernement français de prendre, sur ce terrain, les initiatives internationales nécessaires.

Avons-nous bien fait ? Avons-nous mal fait ? Avons-nous jeté l'agriculture dans une aventure qui risque de la conduire à une impasse ? Je ne sais, Messieurs, ce que vous en pensez ! Pour notre part, nous sommes persuadés — nous l'étions au départ et nous le demeurons — qu'il n'y avait autre chose à faire sous peine de faire petit à petit végéter notre agriculture et de la réduire à un état pire qu'il n'était avant guerre.

Voilà ce que nous avons voulu faire ! Voilà ce que nous essaierons de faire encore, soit sur le plan ministériel, soit sur le plan parlementaire. C'est dans ce sens que nous continuerons à travailler, et je suis heureux de voir, Monsieur le Président, que les vétérans de l'agriculture, ceux qui l'ont conduite à travers mille difficultés dans des temps qui étaient également difficiles, ont adhéré pleinement à ces orientations nouvelles que nous avons essayé de lui donner. L'exposé que vous nous avez fait me paraît correspondre très profondément à ce que nous avons voulu faire et ceci est le plus précieux des réconforts.

Il n'y a pas, Messieurs, que les problèmes économiques qui se posent à l'Agriculture et qu'elle a à résoudre. Il y a aussi des problèmes sociaux. Sur ce plan plus particulier se place le système de Sécurité sociale que la France s'est donné hardiment et généreusement. Nous avons, au cours de ces deux années, accompli une œuvre considérable, dans la mesure où nous avons rendu à la mutualité sociale sa pleine indépendance et le plein exercice de ses responsabilités.

Nous avons constitué le secteur autonome de l'agriculture ; nous

l'avons détaché du régime général et remis aux mains de la mutualité agricole qui a, dans ce domaine, une vieille expérience, qui connaît profondément la structure de base du milieu rural et qui nous paraissait particulièrement adaptée au monde agricole. Nous lui faisons, sur ce plan, pleine et entière confiance, avec toutefois le désir très vif, la volonté très ferme de ne pas laisser l'agriculture, sous prétexte d'échapper à certaines difficultés, se mettre en retrait, se mettre en veilleuse, au point de vue de son équipement social !

Nous voudrions que la mutualité adaptât la législation sociale au monde agricole, mais nous ne voudrions pas qu'elle laissât mettre l'agriculture en perte de vitesse. Nous avons eu trop de peine à rattraper, au cours de ces dernières années, les positions perdues, pour que nous n'ayons pas le très vif désir de rester sur un plan, non pas peut-être d'égalité absolue, mais en tout cas d'équivalence suffisante avec le régime général.

Sur le plan plus précis des prestations familiales, le gouvernement vient de déposer, après des mois de discussion et de combat, une lettre rectificative fixant de façon définitive l'équilibre du budget annexe des prestations familiales pour l'année 1950. Il donne en gros à l'agriculture ce que, devant la Commission supérieure des Allocations familiales, je m'étais personnellement engagé à lui assurer : la parité entière pour les salariés, une amélioration non pas énorme, mais substantielle, pour les prestations destinées aux exploitants sans que pour autant une surcharge nouvelle ne vienne peser sous forme de cotisation sur les exploitants ruraux.

Puis, il y a tous les problèmes généraux de l'agriculture. Sur ce plan-là, nous avons fait également un pas considérable en avant, en déposant devant le Parlement le projet de loi — qui, jusqu'ici, n'est qu'un projet de loi électorale en quelque sorte — qui va permettre aux Chambres d'agriculture de retrouver, au plein jour et dans le plein exercice de leur droit, une vie nouvelle. Si la crise ne se prolonge pas trop, et même si elle se prolonge, nous prendrons les dispositions nécessaires pour que le texte soit voté avant la fin de la législature, de manière que, d'une façon absolument certaine, les élections aux Chambres d'Agriculture puissent avoir lieu au plus tard en février 1951, afin de donner à ces anciennes compagnies une vie nouvelle et leur permettre de prendre en charge, pour une large part, après une répartition qui pourra être faite entre elles et le syndicalisme agricole, les problèmes extrêmement nombreux qui se posent au monde agricole.

Il est un point auquel nous nous sommes plus spécialement attachés, dont vous avez vous-même, Monsieurs le Président signalé l'importance, et que je recommande, Messieurs, d'une façon plus directe, plus précise à vos réflexions, afin que vous nous donniez, sur ce plan, tout votre appui, c'est celui de l'enseignement professionnel agricole. Laborieusement, péniblement, nous avons préparé un texte qui pourrait être une de ces grandes chartres dont l'histoire a doté l'Agriculture française, texte qui met sur pied un enseignement professionnel agricole digne vraiment de l'Agriculture française, et correspondant à la nécessité dans laquelle se trouve actuellement cette agriculture de se mettre au courant des techniques modernes.

C'est un de mes soucis permanents, une de mes humiliations permanentes, de voir l'insuffisance de notre enseignement professionnel agricole. Autant sur le plan de l'enseignement supérieur, la France est à l'avant-garde de toutes les nations. Institut de la Recherche agronomique, Institut Agronomique, Ecoles nationales, sont parmi les instituts d'enseignement agricole les plus brillants du monde, mais, sur le plan de l'enseignement professionnel, sur le plan de l'apprentissage agricole, nous n'atteignons, il faut le reconnaître, qu'une infime minorité de nos jeunes gens et de nos jeunes filles qui abordent la vie agricole sans préparation suffisante, qui souffrent, de ce fait, par rapport à ceux qui reçoivent dans les villes un

enseignement technique, d'un véritable complexe d'infériorité. Il faut absolument que cela cesse !

Je pense que, dans cet effort en faveur de l'enseignement agricole, beaucoup plus généralisé qu'il ne l'est aujourd'hui, les Chambres d'Agriculture pourront jouer un rôle extrêmement important.

Autre point sur lequel nous avons beaucoup réfléchi, Messieurs et sur lequel je voudrais que vous réfléchissiez avec nous, c'est celui-ci. L'avancement technique oriente l'exploitation dans un double sens. Tout d'abord dans celui de la motorisation et de la mécanisation de l'agriculture, qui nous pousse vers la concentration des exploitations. C'est une tendance nécessaire à laquelle il faut s'adapter peut-être par une utilisation plus intelligente et plus précise que cela n'a été fait jusqu'ici, de ce fameux texte sur la réorganisation foncière qui accompagne la loi sur le remembrement. Cette concentration d'exploitation nécessaire et vers laquelle il faut aller dans les régions où elle est indispensable, menace incontestablement ce que nous appelons l'exploitation familiale à laquelle nous sommes tous si profondément attachés.

Mais, dans un autre sens, le perfectionnement des techniques permet au contraire à de petites exploitations de vivre avec un standing économique plus considérable. Prenez par exemple toutes les régions d'élevage, qu'il s'agisse de cheptel pour la viande ou le lait, il est incontestable qu'une meilleure utilisation des herbages permettra, dans de prochaines années, de nourrir, sur une superficie beaucoup moindre de prairies, un nombre beaucoup plus considérable d'animaux et, par conséquent, de donner à de toutes petites exploitations, une rentabilité beaucoup plus haute qu'elles ne l'avaient jusqu'ici.

Mais, si nous voulons vraiment défendre cette petite exploitation familiale, il faut peut-être, après avoir utilisé toutes les ressources innombrables et précieuses de la coopération, aller au delà ! Il faut que nous trouvions des formes nouvelles d'associations plus souples que la coopération qui permettent aux membres d'une même famille ou à de jeunes ménages voisins de mettre en commun à la fois leurs exploitations et leurs moyens de production, sans pour autant abandonner leur indépendance familiale.

Des recherches ont été faites dans ce sens. On a parlé de communauté rurale ; on a parlé de sociétés civiles de travail agricole..., les formules ne sont pas encore au point..., mais il y a là une voie dans laquelle il faut que sociologues familiaux, juristes s'orientent et unissent leurs efforts pour permettre à des exploitations qui ne peuvent pas supporter la concentration, une utilisation meilleure, plus efficace de leurs possibilités, tout en sauvegardant l'indépendance de chacun de leurs membres.

Je pense que c'est dans cette double voie qu'il faut que nous nous engagions hardiment : utilisation de la loi sur la réorganisation foncière pour permettre plus facilement l'extension des exploitations là où celle-ci s'impose économiquement, tout en sauvegardant la propriété individuelle ; utilisation également de toutes les ressources de la coopération et, au delà, constitution de sociétés civiles de travail agricole nouvelles pour permettre à la petite exploitation de mieux se défendre et de donner à la famille paysanne un support plus stable, un support qui n'apparaisse pas comme précaire, un support qui puisse être au contraire, pour chacune d'elles, un tremplin pour un nouveau départ.

Voici, Messieurs, quelles sont les principales de mes préoccupations à l'heure où je vous parle. J'aurais pu évoquer avec vous bien d'autres problèmes, bien d'autres difficultés, ouvrir bien d'autres horizons à vos yeux. Il faut se limiter ! Il faut savoir, sur quelques points précis, ce que l'on veut, et essayer, sur ces points précis, d'aboutir à des résultats. Je pense que, dans l'immédiat, nos préoccupations essentielles doivent être l'organisation de ce marché européen qui assurera des débouchés à notre production, mettant ainsi une sorte de couronnement indispensable à l'effort d'expansion de notre agriculture nationale.

Je pense également que l'enseignement professionnel agricole doit être un des objets essentiels de nos préoccupations et non plus de façon vague, de façon théorique et que l'heure des réalisations dans ce domaine a désormais sonné.

Enfin je voudrais que, sur le plan de la structure des exploitations, qu'il s'agisse de facilités à donner à la concentration nécessaire des exploitations, qu'il s'agisse au contraire de l'aide à apporter aux plus petites exploitations familiales, des efforts décisifs soient faits qui devront être prochainement inscrits dans des textes nouveaux qui donneront à l'agriculture d'aujourd'hui une base juridique nouvelle.

Vous le voyez, Messieurs, le travail ne manque pas ! Votre Académie a, dans le passé, été la collaboratrice constante, efficace, précieuse, des pouvoirs publics, des gouvernements, pour permettre à l'Agriculture française de s'adapter aux circonstances qui, d'année en année, évoluent.

Vous serez encore, j'en suis sûr, auprès des gouvernements successifs, des auxiliaires précieux pour faire faire à l'Agriculture ces nouveaux pas qu'il est indispensable qu'elle fasse pour s'adapter à une situation qui évolue chaque jour à un rythme plus accéléré que jamais.

Je compte profondément, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs sur chacun d'entre vous pour apporter aux gouvernements d'aujourd'hui et de demain, la collaboration sans laquelle nous ne pouvons rien.

Je me sens constamment envahi d'un sentiment de grande modestie, lorsque, jeune ministre, je me trouve en présence de personnalités qui ont derrière elles de longues années de service, de don total à l'agriculture.

Vous avez dit, Monsieur le Président, que c'est dans l'union de tous que devait se poursuivre l'effort commun ; c'est aussi dans l'union et dans le contact confiant, maintenu entre les générations que doit se poursuivre cet effort. Le travail ne manque pas ! Mettons-nous donc au travail !

LE MARQUIS LOUIS DE VOGÜÉ

1868-1948

M. le Secrétaire perpétuel. — Le 1er octobre 1919 le Président de l'Académie d'Agriculture recevait dans cette salle le Marquis Louis de Vogüé. Elu le 2 juillet, membre titulaire dans la section de sylviculture, il venait y prendre place parmi ses nouveaux confrères. M. Viger lui souhaitait la bienvenue en l'accueillant comme un fils de la maison : « Le nom de votre grand-père est inscrit sur ces murs ; votre père, une des grandes figures de nos temps contemporains, a de longues années, pris part à nos travaux, comme le fait encore votre beau-père le Prince d'Arenberg. » Puis M. Viger s'empressait d'énumérer les nombreux titres personnels qui avaient valu au marquis Louis de Vogüé sa brillante élection, quarante-deux voix sur 43 votants.

Dans sa réponse aux souhaits de bienvenue qui venaient de lui être adressés, M. de Vogüé, après les remerciements d'usage, ajoutait :

« Ce que je puis vous affirmer, mes chers confrères, c'est que je vous apporte ici, de tout mon cœur et sans aucune réserve ni réticence, le concours absolu de ma bonne volonté et de mon dévouement à la cause de l'agriculture qui, dans les circonstances présentes, on peut le dire, s'identifie avec la cause nationale. »

Servir son pays en défendant la cause de l'agriculture, quelles que furent les hautes et diverses situations que M. de Vogüé fut amené à occuper, resta toujours une de ses principales préoccupations, un objectif sans cesse présent à ses yeux. Le marquis de Vogüé était profondément

convaincu et, jusqu'à la fin de sa vie cette conviction se renforçait dans son esprit : « Il n'est pas dans un pays d'industrie plus essentielle que l'agriculture, il n'en est pas qui mérite davantage l'attention des Pouvoirs Publics et la faveur de toute la nation. »

Servir son pays en défendant l'agriculture, notre confrère le fit avec un succès qui ne cessa de croître ; et cela, grâce aux éminentes qualités dont il était doué, au nom qu'il portait, à l'autorité qu'il avait acquise, due à sa parfaite connaissance des hommes et des grands problèmes agricoles, à la largeur de vues avec laquelle il envisageait et traitait les questions, le regard « fixé moins sur le passé mais sur l'avenir ». S'y ajoutaient enfin cette distinction de l'esprit, cette exquise courtoisie, ce respect des autres et cette délicatesse du cœur qui faisaient dire à M. Viger : « Mon cher Confrère, vous comptez autant d'amis que de citoyens qui vous connaissent. »

***

Les problèmes agricoles qui se posent devant nous depuis cinq ans, problèmes monétaires et des échanges entre les nations, problèmes de dirigisme et de libéralisme, de fixation des prix, d'insuffisance de production puis de surproduction, etc., se sont posés déjà et souvent exactement les mêmes, entre les deux grandes guerres ; on a parfois tendance à l'oublier. Le Marquis de Vogüé, Président de la Société des Agriculteurs de France, Président de la Commission Internationale d'Agriculture, eut à les examiner et après y avoir mûrement réfléchi, l'occasion de rappeler les grands principes sur lesquels s'appuyer pour essayer d'y apporter des solutions souhaitables et possibles. Les suggestions de M. de Vogüé n'ont rien perdu de leur actualité, ni de leur opportunité.

***

Le grand-père de Louis de Vogüé, le Marquis Léonce de Vogüé fut, en 1868, l'un des fondateurs de la Société des Agriculteurs de France et bientôt en devint l'un des vice-présidents ; son père, le Marquis Melchior de Vogüé, entra en 1892 au Conseil de la Société des Agriculteurs de France, fut appelé à un poste de vice-président en 1894 et après la mort du Marquis de Dampierre, en 1896, l'Assemblée générale, ratifiant le choix unanime du Conseil, le porta à la présidence.

Lorsqu'en 1919 M. Emile Pluchet, étant donné son état de santé, dut quitter la présidence de la rue d'Athènes qu'il avait assumée au cours de la guerre pendant une période particulièrement délicate et difficile, le marquis Louis de Vogüé fut appelé à lui succéder.

Sans doute, le culte de la tradition a toujours été en honneur à la Société des Agriculteurs de France et Louis de Vogüé avait acquis dans les milieux agricoles une notoriété telle qu'il était considéré comme l'un des chefs auquel l'agriculture peut confier la défense de sa cause. Depuis 1891 Louis de Vogüé avait pris une part active aux travaux des différentes sections de la Société ; les rapports qu'il avait été amené à présenter aux réunions du Conseil et aux Assemblées générales avaient été très remarqués ; après avoir occupé la place de secrétaireadjoint, en 1912 il avait été nommé l'un des vice-présidents de la Société.

Dès son entrée rue d'Athènes, Louis de Vogüé avait eu le pressentiment très net des services que l'agriculture pouvait attendre d'une bonne organisation des syndicats agricoles et des institutions de mutualité agricole ; aussi s'était-il attaché à en assurer le développement puis le groupement, de l'échelon local à l'échelon régional, de ce dernier enfin à l'échelon national ; disciple des Duport et des de Gailhard-Bancel il jugeait syndicats et mutuelles les vrais organismes de sécurité économique et de progrès social, à condition que l'on s'attachât à former dans

les campagnes françaises des élites susceptibles de les diriger. La manière dont il comprenait le recrutement de ces élites témoigne de la largeur de vues qui lui était coutumière.

« Ces élites se recruteront dans tous les rangs de la profession agricole. L'intelligence et le dévouement ne sont l'apanage d'aucune classe. Elles seront entraînées au devoir social, c'est-à-dire aux obligations de chaque homme, à quelque rang qu'il se trouve, envers les autres hommes et envers la société. »

Jamais le Marquis de Vogüé ne considéra une fonction qu'il avait acceptée comme une sinécure, un simple honneur ; président de la Société des Agriculteurs de France, rares étaient les jours où il ne venait pas, rue d'Athènes, passer plusieurs heures, s'assurant de la marche de la Société, assistant à des réunions des sections, présidant celles du Conseil, s'enquérant des suites données aux vœux qui avaient pu être émis.

Le Marquis de Vogüé voulait faire de la rue d'Athènes la maison de tous les agriculteurs ; mais dans quel esprit ?

« En cherchant à faire de notre maison la maison de tous les agriculteurs nous n'obéissons nullement à je ne sais quelle pensée de domination ou d'orgueil. Chacun de nous, en y entrant, apporte librement avec lui ses goûts, ses tendances, ses opinions, tout ce qui fait son individualité et aussi sa valeur sociale ; à personne nous ne demandons l'aliénation de sa liberté ni l'abandon de sa personnalité. Nous ne sommes pas davantage un instrument docile au service des intérêts particuliers. Certes, il y a, en agriculture, des intérêts divergents, quelquefois même contraires ; ils ont pour se défendre leurs organisations spéciales, constituées pour la lutte. Quant à nous, nous essayons de dégager les affinités naturelles qui subsistent sous les oppositions apparentes, et cherchant ce qui peut rapprocher les forces agricoles, nous nous efforçons d'en faire un solide faisceau au profit du bien public. Ce résultat ne peut être atteint sans des concessions réciproques, mais lorsque l'esprit s'élève au-dessus des préoccupations égoïstes et des ambitions personnelles, l'entente est facile aux hommes de bonne volonté. »

Dès le début de sa présidence, le Marquis de Vogüé tint à nettement préciser la voie dans laquelle il aurait à cœur et la ferme volonté de maintenir la Société des Agriculteurs de France ; l'avoir suivie avait été et devait demeurer sa grande force : Indépendance et Pondération.

Le discours, toujours de haute tenue, par lequel il ouvrait chaque année la session de l'Assemblée générale des Agriculteurs de France était écouté avec une grande attention par les membres de la Société, venus en grand nombre, rue d'Athènes, de toutes les régions de la France ; dans ce discours le président faisait le point de la situation agricole, passait en revue les questions à l'ordre du jour et orientait les esprits vers les solutions raisonnables.

Hélas, hier comme aujourd'hui, un premier devoir s'imposait au Président des Agriculteurs de France : défendre les paysans français accusés d'être la cause de la vie chère, de ne pas payer la part d'impôt qu'ils auraient dû, etc., etc.

« On les accuse d'être les auteurs de la vie chère, de réaliser de scandaleux profits, de ne pas vouloir prendre leur part des charges publiques,... On s'inquiète des prix auxquels le paysan vend son grain, ses animaux, son lait, ses légumes ; s'inquiète-t-on de savoir ce que lui coûtent la main-d'œuvre, les engrais, le matériel de culture. Songe-t-on qu'il est l'esclave des circonstances atmosphériques et que le même soleil qui mûrit la moisson peut aussi la perdre. »

Mais M. de Vogüé s'empressait d'ajouter : « Ne faisons pas de notre pays un champ clos où s'affrontent dans une lutte fratricide, les intérêts des divers citoyens. La solidarité nationale est nécessaire au salut de la patrie, gardons-nous de l'ébranler. Aujourd'hui, plus que jamais, sachons voir que l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers et que les

intérêts particuliers ne doivent être envisagés que sous l'angle de l'intérêt général. »

Le Marquis de Vogüé, parce que rien ne pouvait le détourner de la défense des intérêts légitimes des agriculteurs, avait le droit et il ne craignait pas de l'exercer, de parler à ceux-ci en toute franchise ; de les mettre en garde contre certaines tendances qui pouvaient être les leurs mais qu'il jugeait à rejeter.

« Les agriculteurs s'insurgent contre les prétentions de l'Etat à prendre en mains la direction de la vie économique du pays.

« Sommes-nous tous bien certains de ne pas avoir une part de responsabilité dans cette aventure ? Quand un événement ne tourne pas suivant nos désirs n'en est-il pas parmi nous, trop souvent, dont le premier mouvement est de se tourner, d'en appeler à l'Etat ? Comme s'il avait le pouvoir de changer les lois économiques, de commander aux caprices de la nature ou à l'immutabilité du destin. Et si, pour leur complaire, pour ne pas paraître insensible à leurs doléances, et parce que c'est son penchant de se mêler de toutes nos affaires, l'Etat se hasarde à quelque intervention intempestive, ils n'ont qu'à se frapper la poitrine, ceux qui l'ont invoqué ; ils ont préparé, eux-mêmes, les verges qui, tôt ou tard, s'abattront sur leurs épaules. »

Le Président de la Société des Agriculteurs de France demandait à ses collègues de savoir faire les sacrifices d'idées, de goûts, d'intérêts, de droits, s'il le fallait, du moment que le commandait le bien public, jamais il ne séparait l'amour de la terre et l'amour du pays.

Il saisissait, d'autre part, les occasions qui pouvaient se présenter pour nous dégager des préoccupations journalières qui trop souvent nous absorbent, il cherchait à élever les âmes. Ainsi terminait-il, en 1923, le discours qu'il venait de prononcer à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale de la Société des Agriculteurs de France :

« Dans l'état de tension morale où nous maintiennent les soucis et les labeurs de notre vie agitée, il est bon quelquefois de pouvoir arrêter notre esprit sur une pensée supérieure et apaisante, et à l'inverse du géant de la fable, qui reprenait des forces en touchant la terre, ranimer les nôtres en nous approchant du ciel... Il y a quelques jours l'élite intellectuelle de la France célébrait le centenaire de la naissance de notre grand Pasteur. Dans le concert de louanges qui montait vers sa mémoire, se confondaient les voix de toutes les puissances de la terre. Souvenons-nous, mes chers collègues, qu'il avait fait à notre Société l'honneur d'accepter une place dans notre Conseil. Adressons, à notre tour, un hommage à cette belle figure et cherchons auprès d'elle les idées directrices qui nous donneront le réconfort de la lumière. »

En France comme à l'étranger, au début de ce siècle, s'il est un nom qui ne pouvait être prononcé devant une assemblée d'agriculteurs sans qu'aussitôt n'éclatent les applaudissements, c'est celui de Jules Méline, et, s'il est une Compagnie où Jules Méline fut le plus respecté et honoré, c'est bien l'Académie d'Agriculture.

Les hommes de mon âge qui ont été les témoins de la crise aiguë dans laquelle se débattait l'agriculture française au cours du dernier quart du XIX^e^ siècle et qui ont assisté au relèvement de cette agriculture, ne peuvent comprendre comment aujourd'hui se trouvent des voix pour proclamer que la politique de Méline a été néfaste pour notre agriculture parce qu'elle l'aurait détournée de l'effort et du progrès.

Et cela nous l'entendons dire, non pas seulement par des économistes, pour qui ne comptent pas les faits s'ils ne correspondent pas à leurs théories, mais par des hommes qui, par ailleurs, par leurs travaux, rendent à l'agriculture des services incontestables.

La vérité est tout autre, et on ne le répétera jamais assez : Jules Méline a sauvé notre agriculture. Plus que jamais aujourd'hui il est néces-

saire de l'affirmer. Aussi convient-il de rappeler les paroles que le Marquis de Vogüé, Président de la Société des Agriculteurs de France, prononçait au lendemain de la mort de ce grand Français.

« Les traités de Commerce de 1860 avaient mis l'industrie et l'agriculture françaises à la merci de la concurrence étrangère... Le renouvellement des traités de commerce, en 1882, lui eût donné le coup de grâce sans la vigilance patriotique de Jules Méline.

« Des témoignages irrécusables montrent comment le pays courait à la ruine. Il subissait, impuissant, l'assaut des importations coalisées : blés d'Amérique et des Indes, sucre et alcool d'Allemagne, bétail des rives du Pô et du Danube ; les principales richesses de son terroir étaient menacées par cette nouvelle invasion étrangère. Tout s'effondrait à la fois dans le domaine de l'agriculture, à la suite de l'avilissement des prix des denrées, les produits de l'exploitation du sol, le loyer de la terre, la valeur du capital foncier. Les salaires ruraux ne pouvaient se maintenir ; et la campagne voyait partir pour la ville des hommes dont elle n'assurait plus l'existence. Le découragement était partout ; on prononçait déjà le mot de décadence.

« C'est alors que Jules Méline, avec une clairvoyance qui touchait à la divination, se mit à prêcher la croisade du relèvement économique. Il vit que pour sauver le pays, il fallait d'abord sauver la terre et que le sort de l'industrie était lié à celui de l'Agriculture. Il résuma tout son programme dans ces trois mots : « *Protéger le travail national* ».

« Le protectionnisme n'était pas pour lui un article de foi... L'article de foi, pour Méline, c'est que la nation doit garantir au travailleur la jouissance des fruits de son travail, sous peine de l'en dégoûter et de perdre elle-même les avantages qu'elle en pouvait retirer.

« Il n'avait pas dressé la protection douanière comme une tente pour le sommeil ; il y cherchait, au contraire, un encouragement pour le travail. Certain d'être payé de sa peine, le producteur pouvait désormais, en pleine sécurité, développer toute son activité. Méline l'y aida encore en créant le Crédit Agricole ; c'était pour lui, avec le droit de douane, les deux grands leviers du relèvement économique. »

Que de fois Jules Méline, ici même, a tenu à préciser devant ses Confrères sa pensée à cet égard : s'il considérait indispensable la protection douanière pour le relèvement de notre agriculture, il l'estimait une arme insuffisante. Les conditions de la production qu'il fallait améliorer ne le seraient qu'en perfectionnant les moyens techniques et en les mettant à la portée de tous par l'enseignement agricole et par le Crédit mutuel.

***

Le Marquis de Vogüé n'a pas servi seulement, sur le plan national, l'agriculture et la France ; mais aussi sur le plan international, et cela, d'une façon aussi brillante qu'utile.

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1898 Méline eut l'idée de provoquer à Paris la réunion d'un Congrès international d'agriculture. Il obtint l'accord d'un grand nombre de pays sur un programme qui comportait les questions intéressant la production agricole à l'exclusion de celles qui touchaient à la politique douanière, attribut de la souveraineté nationale.

Devant le succès obtenu par ce congrès le monde agricole comprit combien peut être fructueuse la collaboration internationale sur le terrain des grands intérêts de l'agriculture et l'on s'accorda à penser qu'il y aurait intérêt à renouveler périodiquement de tels congrès. Une commission en fut chargée et, ainsi, naquit la Commission Internationale d'Agriculture, la C. I. A. Elle les organisa, de deux ans en deux ans, dans les principales villes d'Europe. En 1915 elle devait même tenir son X^{e} Congrès en Amérique, à San-Francisco, mais la guerre devait interrompre de telles manifes-

tations de solidarité mondiale. Méline songea à les reprendre dès que les circonstances le permirent et en 1923 un congrès international d'agriculture eut lieu à Paris au mois de mai ; Méline en présida les travaux qui se déroulèrent dans une atmosphère d'enthousiasme pour la France que ne peuvent oublier ceux qui en ont été les témoins.

Cependant, Jules Méline craignant que désormais, ses forces ne viennent à ne plus lui permettre d'assurer avec toute l'activité voulue la présidence de la Commission Internationale d'Agriculture, à la réunion annuelle de celle-ci tenue à Paris en 1924, exprima sa décision de prendre sa retraite ; en même temps il invitait ses collègues à appeler à la présidence le Marquis de Vogüé. Un vote unanime de leur part accueillit cette suggestion.

Jusque-là la Commission Internationale d'Agriculture n'avait été qu'une réunion d'hommes de bonne volonté, organe de liaison entre les congrès ; or, après la guerre une idée se répandait et tendait à prendre corps : grouper les associations agricoles libres de chaque pays en une union internationale. Mais comment réaliser la chose ? Entre représentants agricoles la solution à adopter fut discutée dans des conférences qui eurent lieu en Suisse. Une grande organisation internationale fut proposée ; d'autre part, l'Institut international d'Agriculture de Rome ne cachait pas son désir d'accaparer pareil groupement et de devenir ainsi le centre, le siège même du mouvement agricole du monde entier. La discussion se prolongeait dans la confusion. C'est alors que M. de Vogüé et Jules Gautier suggérèrent la solution qui paraissait la plus simple et la plus facile à réaliser : « Pour commencer, tout au moins, pourquoi ne pas se servir d'une institution existante plutôt que d'en créer une de toutes pièces ? La représentation des Associations agricoles pouvait très bien s'effectuer, moyennant quelques modifications dans son règlement, par la Commission internationale de l'agriculture. En juillet 1925, celle-ci, réunie à Varsovie, à l'occasion du XII[e] Congrès international d'Agriculture, décidait de modifier son règlement pour permettre aux Associations agricoles d'y être représentées par des mandataires directs. Cette proposition adoptée par les membres de la Commission internationale d'agriculture, réunit également les suffrages des associations libres de leurs pays respectifs. C'était la vraie solution, la bonne ; l'avenir le prouva. Le Marquis de Vogüé en fut le principal artisan. Comme toujours il n'avait pas imposé sa manière de voir, avec infiniment de bonne grâce et de bon sens il avait su convaincre.

La Commission Internationale d'Agriculture, sous sa nouvelle dénomination de Confédération Internationale des Associations Agricoles, allait, désormais et sans contest être reconnue comme étant au premier chef la représentation directe des intérêts agricoles groupés de par le monde et ayant qualité pour les défendre sur le plan international. Sous sa forme nouvelle la C. I. A. put développer son action en étendue et en profondeur. Les Congrès, qu'elle organisa, ont été des manifestations de plus en plus importantes et ses assemblées annuelles devinrent à leur tour de véritables congrès. Elle fut appelée à prendre part aux Conférences de Genève (1927), de Londres (1933) ; elle fut admise au Comité Consultatif Economique de la Société des Nations, consultée par le Bureau International du Travail, et se tint en collaboration étroite avec l'Institut International d'Agriculture de Rome.

Le C. I. A. prenait rang parmi les organisations économiques internationales les plus qualifiées. Son président le marquis de Vogüé, se faisait un devoir d'assister personnellement aux réunions où elle était invitée à faire entendre la voix de l'agriculture.

Dans l'action, délicate mais féconde, que la C. I. A. fut ainsi amenée à exercer, son Président savait pouvoir, en toute confiance et communauté de pensées, s'appuyer sur ses collaborateurs immédiats du bureau, dont il n'aurait certes pas permis que les noms ne fussent pas rappelés aujour-

d'hui à côté du sien, celui de notre regretté Confrère Jules Gautier, ceux de nos confrères M. Fudakouski et du Pr Laur ; ce dernier, avec son âme d'apôtre, continue, vous le savez, l'œuvre de la C. I. A. avec une ardeur et un dévouement qui forcent l'admiration de tous les amis de l'agriculture, à la tête du comité directeur de la Confédération Européenne de l'Agriculture (C. E. A.).

Ceux qui chercheront à écrire l'histoire de l'agriculture européenne entre les deux grandes guerres mondiales, qu'il s'agisse des points de vue technique, économique et social, de l'évolution même de la mentalité des agriculteurs, trouveront une mine de renseignements de première main dans les Annales de la C. I. A., dans les comptes rendus de ses congrès et de ses réunions annuelles qu'elle tint successivement à Paris, Varsovie, Rome, Vienne, Bucarest, Prague, Budapest, Oslo, Bruxelles, La Haye, Berlin, c'est-à-dire dans des milieux de structure agraire, de procédés d'exploitation du sol très différents souvent les uns des autres.

Le succès des Congrès de la C. I. A. sous la présidence du Marquis de Vogüé ne cessa de grandir ; à son XVIIIe Congrès, qui se tint à La Haye en 1937, trente gouvernements étrangers avaient envoyé des représentants, les séances en furent suivies par neuf cents congressistes appartenant à trente-six pays du Vieux et du Nouveau Monde. Aussi M. de Vogüé pouvait l'affirmer : « Loin de perdre de l'importance, l'institution à laquelle Jules Méline a attaché son nom ne cesse d'en gagner, en devenant de plus en plus le centre où tous les pays agricoles, tous les hommes dont la terre occupe les bras ou la pensée, toutes les écoles intellectuelles et sociales peuvent se rencontrer et travailler ensemble au progrès de l'agriculture et à l'amélioration des conditions de l'agriculture. »

Si le nom de Jules Méline reste attaché à la fondation de la C. I. A. le nom du Marquis de Vogüé restera attaché au plein développement qu'il sut lui assurer dans la période d'entre les deux grandes guerres mondiales. Dans les réunions internationales où il eut à prendre part ou qu'il eut à présider, le Marquis de Vogüé avait vraiment le don de saisir les idées maîtresses qui pouvaient se dégager des discussions ; il avait le grand talent de les présenter dans un langage d'une clarté parfaite. Il savait comprendre et faire comprendre. Sans doute il faut pour cela des qualités exceptionnelles. il les possédait. Ainsi s'explique l'enthousiasme, le terme n'est pas exagéré. que soulevaient les discours, les interventions du Président de la C. I. A. Qu'il soit permis à l'un de ceux qui en fut tant de fois le témoin, de le rappeler aujourd'hui. Du reste, mes chers Confrères, faites appel à vos souvenirs. M. de Vogüé n'a jamais manqué de nous rendre compte ici-même de la physionomie particulière, distinctive des différentes réunions internationales auxquelles il participa ou qu'il fut appelé à présider, de nous en exposer les caractéristiques essentielles, les enseignements à en tirer.

Il faut relire ces communications de notre très regretté confrère, comme il faut relire la réponse qu'au nom de l'Académie d'Agriculture il adressa au Ministre de l'Agriculture ayant demandé l'avis de notre Compagnie sur le rapport des experts en vue de la réunion d'une conférence économique mondiale (12 mai 1933), comme il faut relire les conclusions que, Président de la Commission agricole du Conseil National Economique, il écrivit et qui furent publiées à l'*Officiel*. Les unes et les autres n'ont rien perdu de leur actualité et il serait opportun qu'on s'en inspirât et qu'on en tint grand compte dans la recherche de solutions aux problèmes agricoles d'aujourd'hui. Les mêmes questions, débattues il y a vingt ans, restent toujours discutées et attendent d'être résolues.

***

La notoriété acquise par le Marquis de Vogüé était telle que de côtés très divers son concours était sollicité ; dans les situations qu'il fut ainsi amené à accepter, il eut toujours à cœur de défendre la cause de l'agri-

culture. A la Banque de France il accepta d'en devenir l'un des régents précisément pour y être le représentant des intérêts agricoles. Au conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer P. L. M. il saisit l'occasion qui s'offrit pour lui d'encourager les progrès agricoles dans les régions que desservait ce réseau, en se montrant l'un des plus chauds partisans de la création et ensuite un des défenseurs les plus convaincus de la pleine mise en valeur de l'exploitation agricole et de la Station expérimentale d'Epoisses près de Dijon. Le but d'Epoisses était la recherche, en particulier, de variétés de blé adaptées aux terres et aux climats des régions de l'Est de la France.

« Les Compagnies en suscitant des trafics, en créant des courants d'échanges servaient en même temps l'intérêt général et leurs intérêts spéciaux. »

***

Le Marquis de Vogüé comprenait, aimait la terre. Jeune, il avait appris à connaître le milieu rural et de toutes les fibres de son cœur il était attaché à sa petite patrie du Berry où « avec son grand-père la souche vivaraise des Vogüé avait repris racine ». Il considérait comme l'un de ses devoirs primordiaux de s'occuper, d'une façon active, de tout ce qui pouvait regarder les intérêts de ses concitoyens du canton d'Aubigny-sur-Nère, de la commune d'Oizon.

Les seuls mandats qu'il sollicita des électeurs dans le département du Cher, furent ceux de conseiller général du canton, de conseiller municipal et de maire de sa commune parce qu'il les jugeait non pas comme des mandats politiques, mais comme le moyen de défendre les intérêts économiques et professionnels de ses concitoyens. Conseiller général du canton d'Aubigny pendant plus de trente ans il fit notamment partie de la Commission départementale du Conseil général et en était un des rapporteurs les plus qualifiés.

Au Comice Agricole d'Aubigny dont il était le Président, M. de Vogüé retrouvait le milieu agricole qui lui était particulièrement sympathique : en pleine confiance il s'entretenait avec ses collègues de toutes les questions, objets de leurs soucis quotidiens, ensemble ils cherchaient les solutions localement applicables.

La réunion annuelle enfin du Comice, au mois d'août, permettait au Marquis de Vogüé d'élargir les vues de ses collègues, de leur exposer la situation agricole sur le plan national et même international.

A une dizaine de kilomètres au Sud-Est d'Aubigny, traversée par la Nère, s'étend la terre de la Verrerie, la propriété que possédait notre Confrère en Berry, composée d'importants domaines forestiers et agricoles. Son grand-père, le Marquis Léonce de Vogüé, dont le nom, je vous l'ai rappelé, est inscrit sur ces murs, y avait effectué des améliorations considérables, défrichement de landes, de cent hectares de bruyères, marnages des sols, travaux de drainage et d'irrigation, construction de bâtiments, etc., qui lui valurent la prime d'honneur du département du Cher en 1870.

Le grand mérite du Marquis Léonce de Vogüé, dans l'aménagement de la propriété de la Verrerie, avait été d'établir, pour chacune des parties qui la compose, le traitement qu'elle devait recevoir en égard à ses ressources naturelles : tel fut aussi, dans l'administration de la terre de la Verrerie, le souci du Marquis Louis de Vogüé ; comme son grand-père il s'en tint à cette conception du rôle éducateur de la grande propriété : « Affronter les risques auxquels les capitaux modestes ne peuvent pas s'exposer, mais éviter la prodigalité qui ne serait pas un exemple à suivre».

« La Verrerie », a écrit notre confrère, pays de loups, de bois, de champs, de prairies, de landes ; au milieu s'étend un élégant château, commencé au XVe siècle, achevé au XVIe, au bord d'un étang qui reflète dans ses eaux limpides les grâces dont l'a paré la Renaissance, demeure pétrie d'histoire

et de poésie, enfouie dans les arbres et les broussailles, véritable château de la Belle au bois dormant.

« Le souvenir de mon premier contact avec ce mélange d'art raffiné et de nature sauvage reste dans ma mémoire comme une des plus fortes émotions d'enfant. » Avec les années la Verrerie était devenue pour notre Confrère le lieu qui lui était le plus cher, où il vit grandir, autour de son admirable foyer, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Pour eux, à la Verrerie, il put terminer le livre qu'il leur destinait : *Une famille Vivaraise* (suite) *du Vivarais au Berry*, livre pour lequel notre confrère aura bien mérité d'acquérir la réputation d'historien.

***

Le 29 octobre 1947 le Marquis de Vogüé assistait à notre réunion du mercredi comme il avait coutume de le faire chaque semaine quand il était à Paris ; nous ne pouvions nous douter que c'était la dernière fois que nous l'aurions vu occuper dans cette salle la place qui lui était réservée ; en pleine possession de ses forces morales et physiques, la mort vint le frapper ; elle n'a pas surpris le chrétien aux convictions religieuses profondes et réfléchies sur lesquelles tout au long de son existence il s'était appuyé.

Vie pleinement, utilement remplie que celle de notre ancien Président dont nous venons d'essayer d'évoquer devant vous quelques-unes des activités agricoles, du confrère qui nous a quittés, emportant l'estime, le respect, l'amitié de nous tous.

Réalisant le souhait de ses ancêtres, comme eux et à leur exemple, le Marquis Louis de Vogüé « a honoré son nom et bien servi son pays ».

PRIX BAROTTE

Hommage de l'Académie d'Agriculture à M. Gabriel Bertrand

M. H. Hitier, *Secrétaire perpétuel.* — Mon cher confrère, l'Académie d'Agriculture, tous les douze ans, dispose du prix Barotte destiné à honorer un savant dont les travaux, les recherches ont été les plus profitables à l'agriculture.

Vos confrères, unanimes, ont saisi l'occasion qui leur était offerte pour vous attribuer le prix Barotte en reconnaissance des services éminents que vous ne cessez de rendre à la science agricole et pour la participation si fidèle que vous voulez bien prendre à leurs travaux.

Il y a cinquante-cinq ans, le 8 juillet 1896, vous êtes venu à cette place recevoir des mains de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Agriculture, M. J. Méline, la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres de l'Académie d'Agriculture, alors Société Nationale d'Agriculture, pour votre découverte d'une classe de diastases oxydantes.

« Découverte de grande importance, qui ouvre à la physiologie végétale une voie nouvelle », lit-on dans le rapport d'Aimé Girard présenté pour vous attribuer cette médaille, et qui ajoutait :

« Lorsqu'on réfléchit à l'étendue des problèmes que l'analyse végétale pose devant nous, lorsque l'on considère que dans le total des matières fixées que nous retirons du suc des plantes, la moitié, bien souvent, figure au titre inconnu, nous laissant ignorants non seulement de leurs transformations, mais même de leur nature, on est conduit à regarder les travaux de l'ordre de ceux de M. Gabriel Bertrand, comme présentant, au point de vue de l'avenir des sciences physico-chimiques agricoles, une importance considérable. »

Aimé Girard était bon prophète.

Depuis plus d'un demi-siècle, vous ne cessez d'accroître nos connais-

sances. Des recherches exigeant des méthodes d'analyse, merveilles de précision, vous ont permis, vous permettent, car pas un jour vous n'interrompez vos travaux, de déceler chez la plante, les animaux, l'homme même des éléments jusque-là inconnus.

Avec quel intérêt nous vous écoutons quand vous nous en faites part, quand vous nous faites pressentir des lois générales, quand vous nous faites entrevoir tout ce que l'agriculture est appelée à en retirer.

Le prix Barotte a été attribué pour la première fois par notre Compagnie en 1885 et ce fut à Pasteur. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans nos Comptes Rendus, Séance solennelle du 1er juillet 1885 :

« M. Hervé-Mangon, Ministre de l'Agriculture, se lève et remet à M. Louis Pasteur le groupe *Gloria Victis*, de Mercié, exposé sur le bureau et qui sera le témoignage vivant de l'admiration de ses confrères. »

Hélas, pour les finances de l'Académie, les temps sont changés ; et elle ne peut vous offrir que cette médaille : *Le Semeur*. Mais, cher Monsieur Gabriel Bertrand, vous voudrez bien la recevoir et la conserver comme le témoignage vivant de l'admiration de vos Confrères.

M. Gabriel Bertrand. — Je suis profondément touché par cette récompense venue à une heure avancée de ma carrière scientifique.

De la recevoir de vos mains, Monsieur le Ministre, ajoute à la grande valeur qu'elle possède déjà : celle d'avoir été réservée à de grands serviteurs de l'Agriculture, depuis l'illustre Pasteur en 1895 jusqu'à notre éminent et vénéré confrère M. Schribaux que nous avons toujours la joie de voir parmi nous.

Je considère la belle médaille que je reçois aujourd'hui comme un véritable réconfort, plutôt même comme un nouvel encouragement. Ainsi que le rappelait notre cher Secrétaire perpétuel, il y a presque jour pour jour cinquante-quatre ans que la Société nationale d'Agriculture, mère de notre actuelle Académie, me remettait, sur le rapport d'Aimé Girard, une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres pour ma découverte des oxydases. Cette première récompense m'a beaucoup encouragé à poursuivre mes recherches dans une voie qui m'apparaissait pleine de promesses, mais qui, pour d'autres, était purement chimérique et m'avait même valu, en 1903, à Berlin, un cruel déboire.

Depuis, la question a fait d'énormes progrès. J'ai la satisfaction de ne pas m'être trompé et d'avoir pu rendre à l'Agriculture quelques services auxquels il était tout d'abord hardi de penser, mais qui se trouvaient en germe dans le travail auquel je devais la médaille d'Olivier de Serres.

Ceci démontre qu'il y a dans l'Académie d'Agriculture un ensemble d'hommes de science, théoriciens et praticiens de grande valeur, capables d'entrevoir la puissance d'avenir que peut renfermer un travail, même bien éloigné à l'origine des préoccupations ordinaires de notre Société et pouvant aller jusqu'à la découverte de nouveaux moyens d'augmenter la production de la matière végétale et de la matière animale, résultats pratiques qu'en définitive il s'agit d'atteindre pour le bien de tous.

Je suis heureux de rendre un hommage d'admiration et de reconnaissance à de tels hommes, à ceux qui, dans le passé, m'ont servi d'exemples, ont accueilli avec intérêt mes premiers travaux et m'ont encouragé à les poursuivre : à P.-P. Dehérain, Chauveau, Th. Schlœsing, Aimé Girard, Emile Duclaux, Marcelin Berthelot, Müntz, Maquenne, en particulier.

J'adresse à ceux d'aujourd'hui mes remerciements les plus vifs et les plus chaleureux pour m'avoir décerné d'un commun accord la haute récompense dont je suis en cette séance le très ému et très reconnaissant bénéficiaire.

Enfin, je prie notre cher Secrétaire perpétuel, dont le soutien discret ne m'a jamais manqué, de bien vouloir agréer, pour son très intéressant mais trop élogieux rapport, des remerciements tous spéciaux et l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

PROCLAMATION DES NOMS DES LAURÉATS DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE 1950

Prix

Prix Grimaud à M. Roger Chaminade pour l'ensemble de ses publications viticoles. *Rapporteur :* M. Roger.

Prix Viellard à M. J. Campredon pour ses études sur le bois. *Rapporteur :* M. Ph. Guinier.

Prix Heuzé à M. J. M. Schmerber pour son ouvrage le *Remembrement Rural. Rapporteur :* M. Blanc.

Prix de la Fédération métallurgique française à M. Dothal Montarlot pour sa moissonneuse-batteuse portée. *Rapporteur :* M. Villard.

Prix Paul Faucon à M. le Colonel Peyronnet pour le développement donné à l'élevage dans la région d'Alger. *Rapporteur :* M. P. Berthault.

Prix de la classe 38 (*Exposition 1900*) à M. le Pr J. Carles pour la continuation de ses recherches. *Rapporteur :* M. A. Demolon.

Prix de la Fondation Tisserand à l'élève classé premier de la promotion sortante de l'Institut National Agronomique et de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes.

Diplomes de médailles d'or

Le Colonel Jean Baradez pour son ouvrage *Fossatum Africain. Rapporteur :* M. J. Arambourg.

M. Pourtet pour l'ensemble de ses publications forestières. *Rapporteur :* M. Ph. Guinier.

M. Vidron pour ses publications sur la Cynégétique. *Rapporteur :* M. Gouilly-Frossard.

M. O'Neill pour son ouvrage *Chevaux de France. Rapporteur :* M. Ravaz.

M. Forestier pour son ouvrage *Les Prix agricoles. Rapporteur :* M. Ch. Brasart.

M. J. Duché pour son ouvrage *Biologie du sol. Rapporteur :* M. A. Demolon.

M. Jacquot pour l'ensemble de ses travaux : *Rapporteur :* M. Lemoigne.

M. A. L. Lepigre pour son ouvrage *Désinfection par fumigation avec vide préalable. Rapporteur :* M. Gabriel Bertrand.

M. Paul Jovet pour son ouvrage *Etude phytogéographique du Valois. Rapporteur :* M. Roger Heim.

M. Viennot-Bourgin pour son ouvrage *Les champignons parasites des plantes cultivées. Rapporteur :* M. Fron.

Diplomes de médailles de vermeil

M. Roger Morel pour son travail *Recherches sur la culture associée de parasites obligatoires et de tissus végétaux. Rapporteur :* M. Fron.

M. Vochelle pour son ouvrage *Culture intensive. Rapporteur :* M. Hitier.

Mme Hélène Winogradsky pour sa collaboration à l'ouvrage *Microbiologie du sol. Rapporteur :* M. A. Demolon.

M. Gessat pour son ouvrage *L'Agriculture en Sologne. Rapporteur :* M. Brétignière.

Diplomes de médailles d'argent

M. Belangeon pour son ouvrage *Le métier d'Apiculteur. Rapporteur :* M. Piettre.

M. Ogès pour son ouvrage *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du* XIXe *siècle. Rapporteur :* M. Legendre.

IMPRIMÉ PAR L'IMPRIMERIE ALENÇONNAISE
— MAISON POULET-MALASSIS, ALENÇON —

—— Dépôt légal 3e trimestre 1950. ——
— Numéro d'ordre 1.806 — N° 12 — 9-50 —

***

Il est rendu compte de ces communications et de ces discussions dans les *Comptes Rendus des séances de l'Académie d'Agriculture*. Les *Comptes Rendus* paraissent deux fois par mois, sauf en août et en septembre. Ils sont imprimés en corps 8 non interligné et forment, pour chacune des années 1948 et 1949 un volume de 750 à 850 pages.

Organe entièrement désintéressé, ayant toujours refusé d'insérer une publicité de quelque nature qu'elle soit, les *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France* présentent au point de vue scientifique une haute tenue qui les place au rang des publications similaires de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine et de l'Académie Vétérinaire. Ce bulletin, qui a toujours trouvé auprès des élites scientifiques françaises et étrangères l'accueil le plus favorable, est indispensable à tous ceux qui désirent se tenir au courant de l'évolution des recherches agronomiques en France, ainsi que des techniques nouvelles appliquées en agriculture.

***

Les prix et conditions d'abonnement sont les suivants :

	France et Union Française	*Etranger*
Prix de l'abonnement annuel	700 fr.	850 fr.
Prix du numéro jusqu'à 50 pages	55 »	65 »
Prix du numéro au-delà de 50 pages . .	70 »	80 »

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année. Ils peuvent être souscrits au siège de l'Académie d'Agriculture de France : 18, rue de Bellechasse, Paris (7e), avec paiement par chèque sur Paris, ou de préférence par virement ou envoi postal : C. C. P. 3829-19 Paris.

Les collections des années précédentes sont en vente, sauf épuisement, au prix de 1.200 fr. la collection reliée et de 900 fr. en fascicules séparés.

N° 12

SÉANCE DU 21 JUIN 1950

Présidence de M. Louis TARDY

M. le Secrétaire perpétuel. — Ouvrages de M. H. Vignes, du Pr Max Sorre. 465

Mort de MM. Henri Truchy et M. Chasset. Levée de la séance publique en signe de deuil. 465

M. Préaud. — La garantie des prix agricoles : conclusion de la Commission et adoption de ces conclusions. 465

M. Gabriel Bertrand. — Sur un cas de télétoxie récemment mis à jour. 465

Observations : **MM. Demolon, Guinier** 467

M. Préaud. — Note sur la Société franco-japonaise des sciences agronomiques (*Note de* **M. Dollé**) 468

M. Roger. — La vendange de 1949 et le marché du vin. 471

Observation : **M. Berthault** 474

MM. T. L. Wang et V. T. Tchan. — Nouvelle méthode de dosage des éléments minéraux du sol (*Note présentée par* **M. Gabriel Bertrand**). 475

Observation : **M. Désiré Leroux.** 476

MM. Daniel Bourdon et S. Hénin. — La capacité des sols pour l'eau, sa mesure au laboratoire et dans le sol sur place (*Note présentée par* **M. Demolon**). 476

MM. L. Audidier, J. Garaudeaux et S. Simon. — Essais de fumure sur prairie de fauche, étude de la qualité. Teneurs en acide phosphorique, chaux et magnésie (*Note présentée par* **M. Lemoigne** 479

M. Palmade. — Motoculture et pacte d'indivision 485

M. Henriot. — Nouvelle méthode de greffage et de racinage. . . 487

SÉANCE SOLENNELLE
DU 28 JUIN 1950

Présidence de M. VALAY

Discours de M. Louis Tardy. — Président de l'Académie 489

Discours de M. Valay. — Ministre de l'Agriculture. 494

M. le Secrétaire perpétuel. — Lecture d'une notice sur le Marquis Louis de Vogüé, ancien Président de l'Académie . . 500

M. le Secrétaire perpétuel. — Hommage de l'Académie à M. Gabriel Bertrand (prix Barotte) 508

Distribution des récompenses 510

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, GÉRANT,
HENRI HITIER.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis
Alençon (Orne), France. — N° 12. — 9-50. — 27.023